

LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

UN CONCEPT, UNE HISTOIRE, DES VALEURS¹

Dans le champ du travail social actuel, le développement communautaire apparaît comme une méthodologie de plus en plus plébiscitée, sinon par les travailleurs sociaux eux-mêmes, en tout cas par les mandataires politiques, régionaux pour la plupart, qui proposent depuis dix à quinze ans des programmes de développement en tout genre.

Mais que recouvre donc ce concept, souvent présenté comme novateur ? A quelles réalités renvoie-t-il ? Quels sont ses enjeux idéologiques, politiques, institutionnels, organisationnels, éthiques... ? C'est à l'exploration de ces questions que se propose, modestement, de contribuer cet article.

UN CONCEPT

Qu'appelle-t-on donc « développement communautaire » ?

La littérature en la matière n'aide pas vraiment le lecteur ou les travailleurs sociaux cherchant quelque éclaircissement, tant les définitions diffèrent d'un texte à l'autre.

On retrouve ainsi les termes de : développement communautaire, action communautaire, intervention communautaire, organisation communautaire, développement local ou développement social local, travail social communautaire, projet participatif... action collective même pour certains, histoire de confondre encore un peu plus les esprits... Bref, de quoi s'y perdre.

Ce ne sont pas tant les mots qui importent mais plutôt les réalités qu'ils recouvrent et qu'ils sont censés représenter. Il ne semble pas très intéressant de chercher ici à définir tous ces termes : tant d'auteurs s'y sont déjà essayés avec plus ou moins de succès, certains utilisant des termes différents pour dire la même réalité, d'autres utilisant des termes identiques pour dire des réalités différentes.

Il paraît par contre plus intéressant d'essayer de comprendre ce qui distingue - mais aussi ce qui relie - le développement communautaire, des autres méthodologies en travail social, et ce que seraient les « ingrédients » qui le caractériseraient. La présentation qui suit est un « modèle » quelque peu idéal-typique de ce que devrait être tout travail communautaire. Comme tout modèle, il est fait pour être contredit par la pratique et la réalité de terrain qui, tout en s'en éloignant, tente de s'en rapprocher.

On pourrait définir les caractéristiques du développement communautaire² comme suit :

- l'existence d'un problème collectif, c'est-à-dire d'un problème commun à un ensemble de personnes, une population, une collectivité, ou une communauté³, problème commun parce qu'il trouve ses racines et s'explique par un problème structurel ou d'organisation sociale, par définition donc « externe » à l'individu, même si celui-ci peut le vivre individuellement de façon différente de son voisin. La population ne constitue pas nécessairement un groupe organisé, et si elle est déjà organisée, elle n'a généralement pas besoin de l'aide de travailleurs sociaux. Il arrive souvent que des travailleurs sociaux, soit d'initiative, soit parce que cela leur est demandé par les programmes ou les institutions dans lesquels ils sont amenés à travailler, soient amenés à faire du travail communautaire sans que la population

¹ Ce article est issu d'un exposé réalisé dans le cadre de la journée d'ouverture du 6^e module de form'action organisé par la FCSS et la FCSSB-FBCMW en avril 2003 sur le thème « travail social et développement communautaire ».

² Préférons temporairement le terme de développement communautaire, plus enclin que les autres à indiquer la double dynamique, ascendante (population) et descendante (pouvoirs en place), nécessaire à l'accomplissement des objectifs de changement social recherché.

³ Il existe ici aussi une grande difficulté à définir de quoi il s'agit : la notion de communauté, évoquée plus loin, est loin de faire l'unanimité.

en soit demandeuse. Il s'agira alors, si toutefois il y a bien indication de travail communautaire - et cette question est essentielle ! - de faire prendre conscience à la population de la nature collective de ses problèmes avant d'imaginer avec elle les, ou des, solutions collectives qui en découleraient. Conscientisation étant entendu ici au sens politique du terme (prise de conscience des mécanismes économiques, politiques et sociaux qui pèsent sur eux) et non psychologique (conscient/inconscient au sens freudien) bien entendu.

- La réponse à ce problème collectif devra être collective elle aussi. Ce qui suppose que toutes les personnes concernées par le(s) problème(s) doivent agir ensemble, à toutes les étapes du processus. La population⁴ d'abord en tant que première concernée par les problèmes, mais aussi les travailleurs sociaux et leurs partenaires de tous ordres (associatifs, institutionnels, politiques, économiques...) vont penser et agir ensemble. La population est considérée ici non pas comme consommatrice de services mis à sa disposition, mais comme un ensemble de citoyens, d'acteurs, de producteurs de leurs propres réponses collectives. On ne fait donc pas POUR la population mais AVEC elle, on ne le répètera jamais assez. Mais c'est pourtant probablement l'une des tâches les plus ardues en travail social communautaire que de faire participer les gens à la résolution de leurs propres problèmes, cela pour différentes raisons qui nous renvoient à des enjeux éthiques et politiques importants (cf. infra).
- L'existence d'un partenariat, ou à tout le moins d'un travail en réseau, ou de collaboration⁵. On ne peut travailler seul en développement communautaire : le problème étant collectif, il touche un ensemble de personnes/institutions/cadres différents, ayant des rôles et des fonctions différentes par rapport au problème, ses origines et ses manifestations, autant de personnes qui doivent donc, de façon plus ou moins étroite et active selon les partenaires et selon les moments du processus, travailler ensemble. Parmi ces partenaires, les différents pouvoirs, publics ou non, c'est-à-dire ceux qui ont un pouvoir de décision sur le problème et ses solutions, devront à un moment donné être parties prenantes au processus. Ce qui ne va pas sans poser un certain nombre de questions idéologiques, politiques, éthiques ici aussi (cf. infra).
- Pour répondre à la nature du problème de départ, la ou les réponses viseront bien entendu un changement structurel ou d'organisation sociale, ce qui suppose d'emblée des réponses non ponctuelles ou isolées. Il s'agit de changer la situation en profondeur et non de trouver une réponse temporaire ou immédiate à un problème ponctuel. Il s'agit d'innover, d'inventer, de créer des formes nouvelles de structures ou d'organisation, des modes de fonctionnements nouveaux qui répondent mieux aux problèmes de la population que les institutions ou services existants. Il s'agit de sortir de la dyade classique offre/demande, service/client, instituant/institué...
- La réponse est bien souvent territorialisée, localisée ; elle s'inscrit en tout cas à un niveau d'intervention micro-social qui permet les échanges directs et concrets entre les gens, qui permet une expression réelle, de fait et non seulement théorique ou de droit, un niveau qui permet l'établissement de liens sociaux réels, non virtuels ou distants.
- L'action communautaire se déroule par définition sur la place publique. La notion du secret professionnel, si chère aux travailleurs sociaux, se travaille de manière un peu différente en

⁴ Il serait plus exact de parler des populations, car existe-t-il encore aujourd'hui dans nos quartiers des populations si homogènes qu'elles soient réductibles à ce qu'on appellerait « la » population, ou même une ou la communauté ?

⁵ Ici aussi, les termes ne sont pas toujours clairement définis. Pour en savoir plus, consulter le *Dictionnaire critique d'action sociale*, sous la direction de J-Y. Barreyre, Bayard éditions, Paris, 1995 et la brochure *Partenariat et Négociation*, cahier pédagogique n°2 du CRIDIS, édité par la Cocof, 1996

travail communautaire : tout ne doit pas se dire, bien au contraire, mais l'action doit par définition se faire connaître si elle veut avoir une chance d'aboutir en touchant le plus grand nombre.

- Enfin, il faut du temps, du temps et encore du temps : du temps pour obtenir des résultats certainement mais aussi pour, analyser le problème, penser l'action, se rencontrer, échanger, partager, négocier, organiser, agir, évaluer... On ne peut travailler que sur le long terme, conception encore parfois difficile à faire reconnaître auprès de nos décideurs politiques, contraints à des temps électoraux par définition plus courts que ceux des changements sociaux.

Voilà donc brossées rapidement les caractéristiques du travail communautaire.

Il s'agit bien d'un « modèle » idéal, qui semble peut-être inaccessible. La pratique nous renvoie bien entendu à de nombreuses difficultés, plus ou moins surmontables selon les contextes. Mais bien des réalisations se rapprochent de cette abstraction. On peut même affirmer que beaucoup de tentatives, quelques-unes abouties, souvent après bien des péripéties, vont certainement dans ce sens.

Mais bien souvent, l'action communautaire s'impose à la suite d'un long processus qui est d'abord passé par un travail individuel (prise en charge, accompagnement... de personnes ou de familles pour répondre à leurs problèmes individuels ou familiaux), qui identifie la récurrence de problèmes ou de besoins communs, puis parfois aussi par un travail collectif (visant à trouver des réponses collectives - par le travail social de groupe notamment, en groupe en tout cas - à des problématiques individuelles, chacun trouvant grâce au groupe une meilleure capacité à gérer, affronter, résoudre son propre problème individuel), avant de prendre la forme d'un travail que l'on pourrait qualifier de communautaire. Le groupe, ou la collectivité, acquiert alors le statut de moyen au service d'un travail à visée communautaire, avec des objectifs visant un effet sur les structures. Il faut d'ailleurs souvent beaucoup de temps avant de se rendre compte de la nature communautaire du travail : nombre de personnes font du communautaire sans le savoir, même si autant de personnes disent aussi faire du communautaire sans le pratiquer réellement.

En ce sens, certains textes légaux récents ont parfois ce fâcheux effet pervers d'opposer les méthodologies entre elles, ou à tout le moins de les séparer comme des entités distinctes et non reliées entre elles, alors que le terrain nous renvoie constamment à la réalité de leur imbrication, de leurs interrelations ainsi qu'à la nécessité même de passer par l'individuel et le collectif avant de pouvoir imaginer faire du communautaire.

C'est tout le travail de fourmi, à la fois individuel et collectif, dans la durée, qui permettra d'obtenir la confiance et l'implication de la population dans un travail communautaire nécessitant la participation de celle-ci. Mais les problématiques soulevées, qu'elles soient individuelles ou collectives, et les réponses à y donner sont complexes, demandent des compétences et des moyens spécifiques. Tout le monde ne pouvant tout faire en même temps, il faudra dès lors réaliser une répartition du travail capable d'assurer la continuité du service par et dans les structures institutionnelles.

Tout ceci renvoie à un autre enjeu : celui de la dynamique dans laquelle s'inscrit le travail communautaire.

Si pour beaucoup de travailleurs sociaux, ce qui constitue l'idéal du développement communautaire est une action de type ascendant, c'est-à-dire une population qui prend conscience d'elle-même et se prend en charge pour revendiquer des droits ou tenter de renverser les rapports de force, il faut bien admettre que cette forme d'action communautaire est devenue chose plutôt rare.

Bien plus nombreux sont les exemples de projets s'inscrivant dans des programmes descendants, institués par décret, arrêtés ou circulaires divers émanant des différents niveaux de pouvoirs politiques.

Ces nouvelles formes de développement communautaire posent évidemment un certain nombre de problèmes, en mettant en cause radicalement les caractéristiques énoncées plus haut : comment rendre la population active, actrice même, quand on a décidé à sa place et à l'avance ce que sont ses problèmes, parfois même qui est censé les vivre et/ou les manifester, et parfois même encore la manière de les résoudre (ou de ne pas les résoudre...)?

Le travailleur social cherche alors, parfois désespérément, à rendre la démarche un peu plus ascendante en cherchant à faire remonter vers le haut les intérêts de la population, ou ce qu'il croit être ceux-ci, position bien inconfortable et source de tous les dangers.

La question est alors de savoir comment rendre cette position source de tous les possibles, sans y perdre son âme ou sans tomber en dépression, ou en tout cas sans rendre son tablier. Comment profiter des marges de manœuvre que nous laissent, avec plus ou moins de contraintes selon les cas, ces différents programmes ? (cf. infra).

Les travailleurs sociaux ont donc cette particularité de ne penser le communautaire qu'à partir du moment où les populations sont actives, participatives au processus. Il est intéressant de constater qu'il n'en est pas de même partout dans le monde : les Canadiens par exemple, s'inspirant en cela comme en beaucoup d'autres choses de la culture américaine, parlent d'organisation communautaire même quand les personnes concernées ne participent en rien au processus de résolution de leurs problèmes collectifs : ils appellent cela le « planning social »⁶, à savoir une stratégie centrée sur une intervention étatique de proximité qui, au départ d'études réalisées par des experts, élabore des programmes cadres répondant aux problèmes prioritaires en implantant au niveau local des services dits communautaires. Les travailleurs sociaux qui y participent font donc partie de l'offre de service, la population étant à nouveau consommatrice ou bénéficiaire de l'aide. Et cela s'appelle du communautaire, au même titre que les autres formes, plus ascendantes ou alliant les deux dynamiques.

Mais force est de constater que dans notre culture du travail social, il en est tout autrement et que ces nouvelles formes de plus en plus fréquentes de travail à dynamique descendante nous posent question.

UNE HISTOIRE

Il est intéressant de suivre l'évolution de cette transformation du travail social ainsi que les problèmes qu'elle pose. Il ne s'agit pas ici de brosser une véritable analyse historique et sociologique des pratiques du développement communautaire de manière exhaustive depuis leur origine. Il est cependant utile de s'arrêter quelques instants sur l'évolution de l'Etat et des politiques publiques susceptibles de nous éclairer sur les formes actuelles du travail social qui en découlent.

Dans notre histoire, et pour ne pas remonter trop loin, l'aube du XX^e siècle se marque par le début de l'intervention de l'Etat dans l'assistance aux plus pauvres, relayant ainsi la bienfaisance et la charité religieuses qui précédaient⁷.

L'Etat se donne comme mission d'assurer l'ordre public et la paix sociale. C'est l'Etat-assistance. Mais on donnait à qui le méritait selon des critères de moralité avant tout (cf. les CAP, Commissions d'Assistance publique, créées en 1925).

⁶ Doucet, L. et Favreau, L., *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Presses Universitaires du Québec, Québec, 1997

⁷ Leleux, C., *Evolution à grands traits des politiques sociales – De l'assistance à l'activation en passant par l'assurance*, exposé dans le cadre d'une journée ESSP, Département social de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak, Bruxelles, 11/03/03, <http://users.skynet.be/clauidine.leleux/etudiant.htm>, p. 2

Au milieu du XX^e siècle commence une nouvelle « ère » qui voit apparaître l'Etat-assurance, qu'on a appelé le Welfare State, ou Etat social⁸. Ces politiques sont le résultat de mouvements sociaux importants, dont certains sont le fruit d'expériences que l'on peut qualifier de communautaires puisqu'elles ont été menées par les travailleurs eux-mêmes et ont eu pour objectif l'acquisition de droits fondamentaux relatifs aux conditions de travail, et à la protection contre le non-emploi.

La sécurité sociale se développe, basée sur les revenus du travail et le principe de solidarité vis-à-vis de ceux qui ne travaillent pas. Les droits sociaux acquièrent leur caractère universel, la démocratie se concrétise par une égalité de droit proclamée et mise en œuvre dans les politiques publiques.

C'est aussi ce que l'on a appelé l'Etat-providence, en particulier suite à la prospérité économique qui suivit la 2^e guerre mondiale et qui permit de prendre en charge aussi ceux qui ne rentraient pas dans les critères de la sécurité sociale, par définition liée au travail (cf. loi sur le minimex en '74).

Dans cette conception de l'Etat, nous sommes tous des clients potentiels ou réels de services sociaux, mis sur pied pour assurer l'ensemble des protections sociales prévues dans les politiques publiques. Le travail social individuel y a trouvé une place de choix : à tel besoin ou tel problème, telle réponse ou tel service traitant chaque situation individuellement, chargé d'assurer l'accès aux droits fondamentaux de chaque individu.

Mais à côté de cette tradition de service social individuel, et soutenues par un discours qui à l'époque s'opposait aux pratiques de service social individuel présentées comme purement normatives et « contrôlantes », existaient aussi des expériences de développement communautaire, sous sa forme la plus radicale d'action sociale, fruit d'une part des mouvements sociaux ouvriers et d'autre part des mouvements culturels auto-gestionnaires issus du monde intellectuel, et qui se donnent pour stratégie le renversement des rapports de force et l'appropriation par les citoyens d'une part du pouvoir, dans le contexte des mouvements d'éducation permanente et de mai '68. La bataille des habitants des marolles en '69 contre l'expropriation de leur quartier en reste l'exemple type et une expérience qualifiée d'ailleurs par certains de « pilote » en Belgique.

La crise de l'Etat-providence fait apparaître une conception nouvelle de l'Etat depuis la fin des années '80 : celle d' « Etat social actif », que certains de ses défenseurs politiques appellent « la 3^e voie »⁹. L'Etat, étant donné la crise économique et la crise du modèle néo-libéral, ou à tout le moins le ralentissement de la prospérité et de la croissance économiques, lié au contexte mondial, opère un net recul de ses interventions face aux problèmes sociaux, devenus non plus conjoncturels mais structurels, interventions devenues donc plus difficiles, voire impossibles pour certains, à financer. D'autres diront qu'il s'agit là de choix politiques irresponsables sur le plan social, et qui démontrent la démission du politique face à l'emprise grandissante de l'économie mondiale et de quelques financiers sans scrupules qui se jouent des graves problèmes sociaux qu'ils engendrent.

Quoi qu'il en soit, bien des sociologues et des philosophes indiquent à cet égard, et ce quelle qu'en soit l'analyse de la cause, qu'apparaît actuellement l'idée d'un « droit procédural »¹⁰, remplaçant la notion de droits acquis, c'est-à-dire d'un droit soumis à une procédure qui soumet le demandeur à une série de contrôles qui ont pour but de prouver sa bonne volonté à « s'en sortir », à recevoir l'aide qu'il demande, parfois de façon transitoire. Les procédures existant dans le cadre de l'assurance-chômage et la nouvelle loi sur le revenu d'intégration sociale remplaçant le minimex sont les manifestations types de ces nouvelles politiques publiques.

⁸ Ibidem

⁹ Idem, p.4

¹⁰ Idem, p.4

De la même manière, tous les programmes régionaux faisant appel à la participation de la population et des citoyens vont dans le sens de ce nouveau concept d'« activation » ou de « pro-activité ».

Quantité de ces programmes prévoient, ou ouvrent la possibilité, de réaliser de manière privilégiée des projets communautaires.

C'est le cas notamment des programmes concernant les politiques de revitalisation des quartiers de nos grandes villes : les Contrats de Quartiers et les Quartiers d'initiatives (fusionnés en 2001), les programmes européens Urban et Objectif 2 qui ont permis de les compléter, les contrats de noyaux commerciaux, les programmes Cohabitation-Intégration, les programmes d'Insertion socioprofessionnelle, les projets favorisant la Cohésion sociale dans les logements sociaux, le projet de décret sur l'Action communautaire de Quartier, etc... pour la Région bruxelloise ; les Agences de Développement local, les Associations de Gestion de centre-ville, les Plans sociaux intégrés, les Régies de quartier, le décret « Detienne » sur l'insertion sociale pour la Région wallonne ; il existe aussi les Contrats de Sécurité et de Prévention issus du fédéral, relayés par les régions et mis en oeuvre au niveau communal, ou d'autres cadres très différents, mais non des moindres, et plus structurés comme les CASG (Centres d'Action Sociale Globale) pour Bruxelles et les AMO (Action en milieu ouvert) pour la Communauté française, organisés par décret ou arrêté, et les seuls qui rendent obligatoire le travail communautaire, en en définissant, parfois très mal d'ailleurs, le concept et/ou les modalités méthodologiques.¹¹

Tous ces cadres sont très différents les uns des autres, offrent des possibilités ou imposent des contraintes chaque fois particulières, laissent des marges de manœuvres plus ou moins importantes aux travailleurs sociaux qui y travaillent.

Une analyse différenciée et détaillée serait trop longue ici ; il est néanmoins important d'attirer l'attention sur quelques remarques valables de façon générale, à nuancer pour chaque situation particulière. Le concept de participation, à l'origine de ces nouvelles politiques, n'est d'ailleurs pas entendu par tous de la même façon.

Les programmes en question, en venant d'« en haut », sont pensés et conçus sans la participation des populations auxquels ils sont destinés, et même parfois sans la participation ni la consultation des travailleurs sociaux présents sur le terrain : rappelons que, dans la plupart des cas, on décide même à l'avance, selon des critères pseudo-objectifs, quelles sont les populations en difficulté, le type de difficultés auxquelles elles sont confrontées et même parfois les moyens d'y répondre. Cela le plus souvent sans définition des termes utilisés, énoncés dès lors comme des évidences, mais sans fondements scientifiques, et sans véritable analyse des besoins réels, un peu selon le principe de la politique des discriminations positives choisie en partie francophone du pays. Cette politique porte en elle le risque de créer des problèmes plutôt que de chercher à résoudre les vraies questions, de créer un processus de stigmatisation propre à engendrer les problèmes plutôt qu'à les prévenir.

De plus, on peut lire la volonté du politique de faire appel à notre participation citoyenne comme une manière de reléguer aux citoyens ce qu'il ne sait plus prendre en charge lui-même, comme s'il était en mal d'idées et de moyens pour en sortir, nous faisant dès lors partager avec lui la responsabilité des problèmes sociaux, pourtant liés à des mécanismes macro-sociaux et macro-économiques sur lesquels les citoyens ont peu, sinon pas de prise.

¹¹ Pour s'éclairer sur les spécificités de tous ces programmes et décrets, consulter les brochures : *Action sociale et action communautaire*, Cahier pédagogique n°3 du CRIDIS, édité par la Cocof, 1^{ère} édition, 1998 ; *Vade-mecum des principaux programmes en partenariat dans la Région de Bruxelles-Capitale*, Annexe au Cahier pédagogique n°2 « *Partenariat et négociation* » du CRIDIS, 1^{ère} édition, 1996 ; *La politique de la ville du Gouvernement Fédéral Belge*, *La politique de la ville en Région wallonne*, *La politique de la ville de la Région de Bruxelles-Capitale*, *La politique de la ville en Flandre*, 4 brochures réalisées dans le cadre de la Politique de Grandes Villes, sans date ; et *Santé communautaire et promotion de la santé*, collection de 6 brochures réalisées par l'asbl « Santé, Communauté, Participation », éditées par la Communauté française, Bruxelles, 2000-2001.

Si la paix sociale et le maintien ou la restauration du lien social est certes une affaire collective dans laquelle chacun d'entre nous, faisant partie du tout, a sa part de responsabilité, il n'en reste pas moins vrai que l'Etat reste le seul garant des intérêts collectifs de l'ensemble des citoyens qui composent la société et que des groupes restreints ne peuvent se substituer à l'action de l'Etat pour garantir l'équité dans le traitement des situations particulières.

Il faut en outre rester très vigilant face au caractère très normatif que renferme ce concept de participation tel qu'il est envisagé actuellement : il faut rester conscient que demander la participation de la population et des citoyens dans le cadre de politiques sociales particulières que des travailleurs sociaux seraient priés de mettre en œuvre, peut constituer une manière de mieux les contrôler tous. D'autant que l'effet pervers de ce genre de programmes de subventions est que toute autre initiative indépendante a peu de chance de voir le jour à défaut de financement : il est désormais plus facile de contraindre les projets à rentrer dans les critères préétablis des programmes en question s'ils veulent avoir la chance d'exister. La même remarque est valable par rapport à toutes les formes de partenariat imposé que revêtent ces programmes : l'obligation de partenariat, comme l'obligation de participation, en pervertit la logique même et interroge l'éthique de tous ceux qui sont amenés à y participer. A n'y prendre garde, on mettrait en danger à la fois les populations mais aussi ceux payés pour les « encadrer ». Et, partant, la démocratie et la variété des composantes du social qui en assurent la pérennité.

La multiplication des espaces de médiation sont un autre aspect visible de cette tendance à réduire voire étouffer le conflit ou les voix dissidentes qui assurent pourtant un rôle de contre-pouvoir et d'opposition essentiel en démocratie. Même si certains lisent l'apparition de ces nouveaux espaces comme une nouvelle forme procédurale d'écoute de l'opinion publique, il est grave de constater que la plupart des médiateurs ne sont pas indépendants, mais au contraire généralement engagés, payés et se trouvant donc sous l'autorité de l'un des « partenaires », celui qui se trouve en position haute, de pouvoir dans les rapports sociaux, ce qui renforce d'emblée l'inégalité de ces rapports de force.

Ceci dit, et pour donner une note d'espoir à cette vision quelque peu critique de la situation, où l'on se sent tout petit face à des mécanismes politiques vécus comme autant de déterminismes, et afin aussi de minimiser cette tendance générale à diaboliser le politique et ses représentants, il me semble qu'une porte est ouverte aux travailleurs sociaux pour prendre auprès des décideurs, qui en ont besoin, mais dans leur position particulière de travailleurs sociaux et sans perdre leurs valeurs ni leur sens critique, une place de choix pour mieux les orienter dans des politiques plus à même de répondre aux vrais besoins sociaux dont ils sont peut-être d'une part de meilleurs observateurs (cette place leur est de plus en plus reconnue dans les faits, même si cela reste un combat quotidien et qu'elle n'est pas exempte de danger) mais aussi et surtout dont ils peuvent mieux garantir la véritable prise en compte en donnant aux populations la place qui leur revient à leurs côtés (cette place-là semble encore difficile à faire entendre et elle pose d'ailleurs nombre de questions, en débat parmi les travailleurs sociaux eux-mêmes).

Peut-être le moment est-il venu pour les travailleurs sociaux de chercher leur « 3^{ème} voie », entre nostalgie de projets ascendants et contrainte de projets descendants auxquels il est à craindre qu'ils n'échapperont pas, pour une pratique d'un travail communautaire à double dynamique, quelle que soit l'origine de l'initiative.

Mais cela confronte les travailleurs sociaux à deux questions essentielles : celle de leur position en tant que citoyen d'abord. Et celle de leur conscience professionnelle, de leur éthique de travail et des valeurs qu'ils portent et qu'ils doivent traduire dans leurs pratiques quotidiennes de travail ensuite.

La première question nécessite un petit retour en arrière : le modèle économique néo-libéral qui a ouvert la voie à la croyance en la croissance économique éternelle et inéluctable a vu aussi la

montée des individualismes auxquels le travailleur social n'échappe pas. On annonce depuis quelques années, après ce que l'on a appelé la perte des valeurs, un grand retour des valeurs humanistes, mais il faut avouer que ce renouveau est encore difficile à percevoir dans les faits de la vie quotidienne. Malgré son sens des valeurs, son intérêt pour l'homme et la défense de ses droits, le travailleur social est un individu comme un autre, soumis aux mêmes pressions quotidiennes, individualiste comme les autres et consommateur pas toujours responsable dans une économie de marché toujours aussi florissante. Il se désespère du manque de mobilisation citoyenne face aux diverses injustices qui touchent bon nombre de populations qui composent notre société, pensant parfois de manière nostalgique aux années '70 devenues quasi mythiques. Mais est-il lui-même - est-il en mesure de l'être - vraiment un citoyen participatif ou participant, acteur de sa vie, acteur de son quartier, prêt à donner du temps et de l'énergie pour défendre ses principes, en plus de ses contraintes et de son temps de travail, familial, de loisirs... ? Cette question est centrale, car sans ces convictions et sans véritable choix pour les traduire dans des actions concrètes, on ne peut travailler dans des projets communautaires sans devenir schizophrène. L'engagement militant que ce travail demande est important, et les obstacles et les découragements peuvent être nombreux. Si le contexte a changé, les valeurs à défendre, elles, sont identiques.

Deuxième question centrale : pour que les populations soient vraiment entendues et puissent prendre réellement part à la gestion de la Cité, le travailleur social ne peut se substituer à elles. Dans de trop nombreux cas, il finit par justifier sa propre position en cherchant du sens à ses actions car il est en difficulté par rapport à sa propre identité, plutôt que de donner sens aux intérêts ou besoins de la population elle-même. Or le travailleur social et la population sont dans des positions différentes et défendent donc des intérêts différents : il faut l'assumer, même s'il faut tenter d'être un instrument « au service » des populations (mais attention à ne pas se faire instrumentaliser à mauvais escient !) et non un instrument pour lui-même afin de s'assurer d'exister.

Cela dit, c'est aussi un leurre de penser que toute parole, parce qu'elle est citoyenne ou issue des habitants du quartier, est bonne en soi et toujours à valider. Cela pose le problème des limites de la participation en terme de démocratie : les politiques participatives qui veulent donner la parole à la « société civile », dans un contexte d'individualisation des droits sociaux, comportent le risque de voir se briser les principes même de la démocratie et ouvre la voie à tous les extrêmes, chacun défendant dans sa position ses propres intérêts contre ceux des autres. C'est ainsi que certains sociologues¹² défendent plutôt le maintien du système de démocratie représentative contre ce modèle participatif vers lequel nous glissons actuellement, meilleure garante d'après eux des droits sociaux et collectifs. Les travailleurs sociaux, s'ils doivent rester au plus près des intérêts et besoins des gens en les écoutant et en ne se substituant pas à eux, sont aussi les meilleurs garants, parce que professionnalisés, de ces principes démocratiques.

Le meilleur moyen en tout cas de ne pas se laisser instrumentaliser par son propre discours ou ses propres intérêts, ni par ceux du politique, ni par ceux des populations, est de se doter d'une éthique de travail sans cesse réinterrogée mais néanmoins solide.

DES VALEURS

Voici donc les valeurs communes au travail communautaire que les travailleurs sociaux cherchent à mettre en pratique à travers leurs actions.

Une remarque préalable est indispensable sur la manière un peu systématique de les présenter ci-après : si elle permet en nommant les choses de clarifier le propos, elle ne doit pas être comprise comme une tentative de dogmatiser l'éthique de travail. Ce serait contraire à sa définition même, à

¹² Alaluf, M., *Partis, syndicats, citoyens : gouvernance contre démocratie* ; in Espaces de Libertés n°304, octobre 2002, Bruxelles, dossier *La démocratie en crise*.

la réflexion constamment nécessaire, à l'interrogation permanente de nos pratiques qui ne doivent jamais devenir figées ou bonnes dans l'absolu et pour toujours.

Il n'empêche, tout travail social porte en lui-même toute une série de valeurs, toutes liées entre elles, non dogmatiques mais formant un tout cohérent qui sert de cadre de référence commun. Je tenterai de montrer, en m'inspirant de la présentation qu'en font une équipe de professeurs canadiens¹³, comment l'action communautaire en particulier en assure la mise en œuvre.

La lutte pour une plus grande **justice sociale** et une meilleure défense des droits fondamentaux de l'homme constitue bien entendu le cadre éthique commun à tous les travailleurs sociaux.

Dans le travail communautaire en particulier, cette quête se traduit par l'approche globale qu'il propose, touchant à la fois les aspects sociaux, économiques, politiques, culturels... de la vie sociale, par une vision plus égalitaire des rapports entre intervenants et « usagers » (ce terme, comme ceux de « client » ou « bénéficiaires de l'aide », étant d'ailleurs tout à fait inadéquats dans la logique communautaire), par sa vision transformatrice de la société et créatrice de nouvelles réponses structurelles refusant de considérer le service comme une fin en soi, et par ses objectifs de rééquilibrage des rapports de force et de meilleure répartition du pouvoir au sein de la société.

Les valeurs d'**égalité** et d'**équité** y sont donc fondamentalement liées : recherche d'une plus grande égalité entre les individus pour assurer les mêmes chances pour tous, et recherche d'une plus grande équité dans le traitement social de leurs situations respectives.

L'action communautaire a comme parti pris la défense des personnes les plus démunies, que l'on appelle souvent improprement les « exclus », et s'efforce de créer des espaces qui renforcent ou créent du lien social et permettent la coexistence et la cohésion des groupes dans un esprit de coopération, de **solidarité**.

Pour la personne du travailleur social, cela se traduit par un réel engagement militant, qui le confronte à son propre système de valeurs et à la place qu'il occupe dans le travail avec les gens qu'il est amené à rencontrer (cf. supra).

Pour l'action qu'il entreprend, cela se traduit par la nécessité de trouver des intérêts convergents, communs aux personnes et aux groupes, pour agir vers la défense d'intérêts collectifs plutôt que purement individuels. Cette tâche est ardue lorsque l'on a affaire à des habitants dont les intérêts sont divergents, voire opposés ou irréconciliables. Il ne faut pas non plus oublier que les intérêts du travailleur social lui-même, ou ceux de son institution, peuvent parfois se trouver en contradiction avec les intérêts de la (ou des) population(s) avec la(les)quelle(s) il travaille. La solidarité est alors mise en question, et cela peut aller jusqu'à la remise en question de son engagement ou celle des missions ou de la philosophie institutionnelle de son service.

La défense de la **démocratie** est une autre valeur essentielle en travail social.

En quelques mots, on peut dire que la démocratie est un système d'organisation sociale qui assure la liberté et l'égalité de droit de l'ensemble des individus qui composent la société, qui leur donne les moyens de participer au pouvoir de décision (via des organismes ou des groupements sociaux représentatifs ou via des mécanismes de consultation directe), dans le respect du pluralisme des opinions.

On l'a compris, notre société actuelle, même si elle assure plus que d'autres un certain nombre de ces principes, continue de produire bien des discriminations et inégalités vis-à-vis de toute une série de catégories de personnes rendues incapables de participer aux choix politiques et économiques qui les concernent ou d'exercer leurs droits les plus fondamentaux.

¹³ Lamoureux, H. et coll., *La pratique de l'action communautaire*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2000.

L'action communautaire vient faire contre-poids à ces incohérences du système en proposant la création de nouveaux espaces démocratiques et d'exercice de la citoyenneté. Ceci aux conditions énoncées précédemment de prudence face aux divers types d'instrumentalisation possibles.

Pour assurer un fonctionnement démocratique qui garantisse la légitimité des pratiques, le travailleur social doit notamment constamment user de transparence, partager l'information et la rendre accessible aux personnes ou aux groupes qui participent à l'action.

Il doit aussi garantir l'exercice d'une autre valeur fondamentale, corollaire de la démocratie : le **respect**, respect des personnes, de leur dignité, leur intégrité, leur culture, leurs valeurs, leurs opinions, leurs rythmes, leur autonomie.

A cela s'ajoute la nécessité de rester toujours vigilant et critique face aux préjugés, aux mythes et aux discours qui circulent sur les populations avec lesquelles il travaille, et auxquels, comme n'importe quel citoyen, il n'échappe pas.

L'action communautaire vise l'**autonomie** et la prise en charge responsable des groupes et des communautés dans leur volonté d'agir dans des perspectives de changement social.

Cette valeur se retrouve aussi dans la volonté de renforcer l'estime de soi et la capacité de s'affirmer des individus, groupes et communautés.

Il faut cependant rester attentif à ne pas se retirer trop vite sous prétexte d'autonomie : le travailleur social doit garantir par son professionnalisme (il est formé et payé pour cela) les droits et intérêts de tous contre les intérêts particuliers qui risqueraient parfois de refaire surface sans lui.

Mais l'autonomie est aussi une valeur fondamentale que défendent les travailleurs sociaux pour eux-mêmes en cherchant à la faire reconnaître par leurs pouvoirs institutionnels et subsidiaires.

C'est toute la question de la négociation de cette autonomie tout en revendiquant des moyens financiers pour fonctionner. D'aucuns préfèrent rester en dehors de toute contrainte à ce point de vue, mais leurs moyens sont alors souvent limités. Comment rester indépendants tout en « entrant » dans le cadre d'un programme ou d'un décret ?

L'autonomie dans l'action et l'indépendance par rapport à l'orientation de l'action est au cœur de la négociation avec les pouvoirs politiques notamment, qui ne comprennent pas toujours leur intérêt à les garantir. Je pense qu'il est de la responsabilité des travailleurs sociaux de continuer de les faire valoir, en négociant des conditions à l'exécution des mandats, en demandant des garanties très concrètes et formalisées (en matière de règles de contrôle, d'égalité entre les partenaires, de respect des spécificités de chacun...). C'est cela qui permettra de limiter l'instrumentalisation ou la récupération du travail entrepris. L'objectif d'une paix sociale, légitimement recherché par les pouvoirs politiques, et le respect de l'éthique de travail, légitimement recherché par les travailleurs sociaux, peuvent se rencontrer. Mais il est clair que la bonne volonté des partenaires, leur esprit d'ouverture, l'esprit de coopération et leur sens de la démocratie seront déterminants dans la réussite de cette négociation.

Le champ du travail social communautaire, en pleine mutation, est traversé, on le voit, par bien des contradictions ; il cherche des voies nouvelles pour des pratiques qui assurent une meilleure garantie du maintien de la fonction du travail social dans notre société à prétention démocratique.

Continuer à mettre ces questions en débat devrait permettre de ne pas se laisser enfermer dans une seule et même vision de la réalité qui nous occupe aujourd'hui : l'enjeu est de faire de ce débat démocratique un levier de changement.

Catherine Bosquet¹⁴

Maître-assistante

Haute Ecole Paul-Henri Spaak, Département social (Rue de l'Abbaye, Bruxelles)

¹⁴ Un grand merci à Sylvie Colin et Claudine Leleux pour leur précieuse relecture.

Quelques autres repères bibliographiques

BLANC, Bernadette et coll., *Actions collectives et travail social*, 2 tomes, Paris, ESF, 1989.

Sous la direction de CARTUYVELS, Yves et MARY, Philippe, *L'Etat face à l'insécurité, Dérives politiques des années 90*, Editions Labor, Bruxelles, 1999.

Département social de la Haute Ecole Paul - Henri Spaak, *L'assistant social entre aide et contrôle*, édité par l'IESSID, Bruxelles, 2002.

DHUME, Fabrice, *Du travail social au travail ensemble, le partenariat dans le champ des politiques sociales*, ASH, Paris, 2001.

Construire et gérer son projet, Cahier pédagogique n°1 du CRIDIS et du STICS, édité par la Cocof, 1^{ère} édition, 1987.

Santé communautaire et promotion de la santé, collection de 6 brochures réalisées par l'asbl « Santé, Communauté, Participation », éditées par la Communauté française, Bruxelles, 2000-2001.

Het opbouwwerk, ça se passe...chez nous !

LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN RÉGION FLAMANDE : ESQUISSE GÉNÉRALE

Par Alain Storme (RISO BRUSSEL)

Je suis impressionné par l'intervention de Catherine BOSQUET parce que les enjeux et les discussions qu'elle a présentés sont environ les mêmes que ceux dont nous discutons en Flandre. Pourtant il y a une grande différence. En schématisant, je dirais que, chez nous, c'est l'associatif qui a obligé les pouvoirs publics à le reconnaître, tout en restant autonome. Je crois que chez vous c'est le contraire. Les pouvoirs publics vous obligent à travailler de la même manière. Peut-être est-ce préférable.

Historique

Je voudrais d'abord faire un tour d'horizon du travail communautaire, des origines jusqu'à nos jours.

Cet historique, il faut le diviser en deux: avant et après 1983. 1983 est une date pivot qui marque la restructuration du secteur du développement communautaire.

Les débuts

Quelle était la situation avant 1983 en Flandre et à Bruxelles?

Il existait alors une quatre-vingtaine d'initiatives subsidiées, qui s'étaient développées surtout dans les années septante. C'étaient toutes des asbl qui se situaient donc dans le secteur privé.

On y trouvait :

- 40 **maisons de quartier** qui opéraient à une **échelle locale**, donc au niveau d'un quartier de la ville ;
- 25 initiatives de **développement communautaire à l'échelle régionale**, travaillant sur un territoire où sont regroupées quelques communes ;
- 15 initiatives de **développement communautaire de type catégoriale**, se centrant sur des groupes cibles, comme des immigrés ou des personnes âgées.

Ces trois types d'initiatives étaient chacune regroupée dans une fédération qui défendait les intérêts des membres vis-à-vis des pouvoirs publics.

Il existait enfin un centre de développement de la méthodologie du travail communautaire qui avait pour mission la recherche et la formation. (CEMOSO actuellement VIBOSO)

Entre 1965 - apparition des premières initiatives - et 1982 et bien au-delà, ce secteur disparate, cette réalité pluriforme ne disposait pas d'un cadre légal à part entière. Les initiatives se trouvaient dans un état précaire, tant juridiquement que financièrement.

L'inspiration venait de trois sources:

- une source caritative parce qu'inspirée du travail paroissial catholique ;
- une source s'inspirant des idées propres au mouvement de mai '68 et du socialisme de base ;

- une source venant d'Amérique et d'Angleterre : le mouvement appelé *community development* qui, à travers les manuels, influençait les étudiants des universités et des écoles supérieures.

La restructuration

En 1983, le ministre de la culture Karel Poma (PVV) lance dans une note sa politique sur le développement communautaire.

On y trouve d'abord une critique de la situation existante, vue bien entendu à travers les yeux du ministre :

- le secteur du développement communautaire est fragmenté en trop d'initiatives et types de travail ;
- les initiatives sont distribuées d'une manière trop inégale sur le territoire. Par exemple, il y a beaucoup d'initiatives dans la ville d'Anvers mais il n'y en a presque pas en Flandre Occidentale ;
- les méthodes pratiquées sont vagues : plus de bonne volonté que de méthodologie ;
- les initiatives ne coopèrent pas assez entre elles ;
- le secteur est isolé par rapport au secteur socioculturel.

Suivent les propositions ou les grandes lignes d'une politique future.

Dans ces propositions, on peut distinguer deux axes:

- 1) L'installation obligatoire d'une monoculture méthodologique. Un seul type de travail sera reconnu et subsidié à l'avenir : le **travail communautaire par projet**. Il doit s'agir d'une action, délimitée dans le temps, concernant une problématique concrète, avec des buts bien définis et avec une démarche planifiée.

Donc, si on prend, par exemple, le travail de quartier, on peut y distinguer cinq types de travail :

- possibilités de rencontre,
- animation,
- travail social individuel,
- formation,
- actions de développement communautaire.

Le dernier mode de travail seul sera retenu dans le futur.

- 2) Réorganisation des structures existantes. C'est-à-dire : regroupement des initiatives de petite taille dans des entités plus grandes.

Le deuxième axe a donc pour but une plus grande centralisation du travail communautaire.

C'est à partir de cette idée qu'apparaissent les Riso (Regionale Instituten voor de Samenlevingsopbouw : Instituts régionaux pour le développement communautaire) qui forment, à partir de ce moment-là, la colonne vertébrale du travail communautaire.

Cette restructuration sera consolidée et intégrée dans le décret sur le développement communautaire de 1991, dont les grandes lignes sont toujours en vigueur à ce jour.

Le décret sur le développement communautaire

J'ai fait allusion au statut précaire des premières années. Il n'y avait pas de vrai cadre légal. Le secteur était inscrit au budget de la communauté flamande **ad nominatim** : une technique de subventionnement d'année en année, qui fait que l'on dépend pour ainsi dire de la bonne volonté du ministre au pouvoir.

Cette situation a pris fin en 1991 avec l'approbation du décret **concernant la reconnaissance et le subventionnement du développement communautaire**.

On parlait déjà en 1975 de la nécessité d'un décret. Maintes propositions et projets ont vu le jour depuis, mais ce n'est qu'à partir de 1982, et donc de la restructuration, que les perspectives s'éclaircissent.

Jusqu'en 1986, le secteur était de la compétence du ministre de la culture. A partir de 1986 et jusqu'à ce jour, il ressort de la compétence du ministre du bien-être et de la famille (Vogels). Hasard ou non, à partir de 1988 les choses ont vite évolué pour aboutir finalement au dit décret.

C'est un événement important : le décret et les **arrêtés d'exécution** donnent une sécurité juridique aux organisations, qui sont alors reconnues pour 5 ans (actuellement 6 ans) sur base de plans pluriannuels. De plus, il devenait impossible - scénario catastrophe - de décider de liquider le secteur ou d'en changer les principes fondamentaux sans passer auparavant par un débat et un vote au parlement flamand.

Le décret est un décret cadre. On y trouve les grandes lignes qui seront reprises dans les arrêtés d'exécution :

- L'énumération des différents types d'organisation ;
- La reconnaissance et le subventionnement d'asbl qui sont supposées travailler dans un esprit pluraliste et doivent s'orienter nécessairement sur des groupes et des situations défavorisées. Il faut noter que le statut d'asbl assure une autonomie relative vis-à-vis des pouvoirs publics qui subsidient. L'autonomie est un mot clé pour une certaine idée du développement communautaire.

L'organigramme

Les différents points de la restructuration trouvent ainsi leur consécration dans ce décret. Sans entrer dans les détails, je vais me limiter à l'organigramme du secteur qu'on retrouve dans les arrêtés d'exécution. Là, en effet, sont énumérés les différents types d'organisation du développement communautaire, ainsi que leurs fonctions et tâches.

- 1) Les Riso : les instituts régionaux de développement communautaire (les institutions). J'en ai déjà parlé comme de la colonne vertébrale.
Les Riso sont responsables des projets de développement communautaire sur leur territoire ou terrain d'action : province ou grande ville.

Fonctions

- concevoir des plans pluriannuels ;
- préparer et effectuer des projets de développement communautaire ;
- coordonner des projets ;
- consolider les résultats d'un projet ;
- soutenir les travailleurs communautaires, tant sur le plan du contenu que sur celui de la méthodologie.

2) Quelques organismes de développement communautaire.

Il s'agit de quelques asbl qui, en 1982, ont préféré rester indépendantes et ne pas s'intégrer au mouvement de centralisation à partir des Riso.

Le prix à payer : ils ne sont subsidiés que pour 90 % des frais de fonctionnement, au lieu de 100 % comme pour les Riso.

Ils ont les mêmes fonctions mais sont obligés de coopérer et de situer leurs priorités dans le cadre général, conçu par les Riso.

3) VIBOSO : Institut flamand pour la promotion et le soutien du travail communautaire.

Cet institut a comme fonctions principales :

- être responsable de la formation permanente des travailleurs communautaires ;
- réaliser des recherches sur des questions méthodologiques et des problématiques ;
- créer un centre d'information et réaliser des publications ;
- coordonner le secteur et défendre ses intérêts vis-à-vis des pouvoirs publics.

(Récemment, cette dernière responsabilité a été attribuée à une association de fait, la FESO (Fédération pour le développement communautaire) où sont représentés les Riso et le Viboso).

Le secteur en chiffres

Quelques chiffres pour mesurer l'étendue, l'ampleur du secteur du développement communautaire en Flandre :

Organisations

1 Viboso

8 Riso's (1 pour chaque province + 1 pour Anvers, 1 pour Gand, 1 pour Bruxelles)

6 organismes autonomes

Personnel

132,5 équivalents plein temps subventionnés par le décret

100 équivalents plein temps émanant d'autres ressources

± 260 travailleurs

Budget

5 millions €

Budget du ministère du bien-être et de la famille : 2.160 millions €

Proportionnellement à ce budget, le secteur du développement communautaire apparaît comme très modeste, soit 0,23 %.

VISION ET METHODOLOGIE

Par Lies Beunens (VIBOSO)

Approche du développement communautaire : 4 aspects

- Notre approche consiste à travailler sur des thèmes et des problématiques sociales, par exemple concernant le travail, la santé, l'habitat, l'aménagement des rues et des terrains, etc. ;
- Nous travaillons dans des quartiers et des régions, soit dans les villes, soit à la campagne ;
- Nous travaillons de manière planifiée ;
- La participation des habitants est importante dans notre travail.

Opbouwwerk (développement communautaire) au niveau des Riso

Travailler de manière planifiée veut dire qu'au niveau des RISO (Institutions Régionales de Travail Communautaire), nous développons un plan politique à long terme, soit 6 ans.

Ce plan est précédé par l'analyse des thématiques sociales du territoire où le travail communautaire sera mené. Dans ce plan, chaque RISO formule en général :

- **une mission ;**
- **un objectif stratégique ;**
- **les groupes cibles**, comme par exemple des jeunes marocains, des personnes âgées, des mères, des habitants de tel ou tel quartier, etc. ;
- **des problématiques prioritaires**, comme la santé, l'habitat, la cohésion sociale ;
- **une zone de travail.**

Sur le terrain, chaque travailleur social travaille dans un projet. Ses quatre caractéristiques suivent les choix faits dans le plan politique au niveau du Riso, mais sont définies plus concrètement :

1. **Le groupe cible:** chaque travailleur social décrit très spécifiquement avec qui et pour qui il travaille. Travailler avec et travailler pour ne se recouvrent pas nécessairement : travailler avec, par exemple, des chômeurs avant qu'ils n'entrent dans le marché du travail ; travailler pour, par exemple, des personnes âgées qui ont besoin d'un lieu où aller manger le midi.
2. **L'objectif:** on ne peut parler de Opbouwwerk que s'il y a :
 - a. un objectif opérationnel concernant le problème
Par exemple : une rénovation d'un bâtiment, plus d'appartements dans l'habitat social, distribuer un journal de quartier. Il s'agit donc de l'objectif recherché par rapport à un problème donné.
 - b. un objectif opérationnel pour stimuler le processus de participation, c'est-à-dire renforcer la capacité des gens à agir (empowerment).
Par exemple : apprendre à écrire des articles dans le journal, construire un groupe avec des porte-parole pour avoir un dialogue avec les pouvoirs politiques. Le travailleur social doit inscrire un processus d'éducation dans le projet.

3. **Des problèmes limités** : les problématiques sociales sont très difficiles à résoudre (on ne résout pas tout le problème de chômage) et donc il faut définir exactement le cadre dans lequel on veut agir sur le problème pour pouvoir arriver à faire quelque chose. Ce cadre assigne également un début et une fin au projet du travailleur social. Ceci afin d'estimer de façon réaliste ce qu'il est possible de faire et de déterminer une fin claire au projet. La durée peut varier entre 6 mois à 2 ans. Ce n'est donc pas grand chose mais nous préférons travailler avec des nouveaux projets qui se succèdent plutôt que de prolonger la durée d'un seul projet sur des années, sans fin.
4. **Une zone de travail** : le travailleur social détermine également le territoire exact de son projet. Ce territoire peut être une rue, un quartier, différents villages. L'important est de bien penser ce territoire.

Exemples de projets:

- *Réfléchir avec les habitants au réaménagement d'une chaussée* :
L'objectif opérationnel c'est d'expliquer aux pouvoirs publics quel réaménagement doit être réalisé.
L'objectif opérationnel de stimulation de la participation, par contre, est de faire en sorte que se forme un groupe où, et les Turcs, et les Marocains, habitants de ces rues, se trouvent ensemble, se respectant mutuellement et chacun exprimant son point de vue.
- *Établir un centre de service pour personnes âgées et le gérer au début*.
Ceci illustre ce que j'entends par problèmes limités. Établir le centre fait partie du travail du Opbouwwerk. Ensuite le gérer n'en fait plus partie. Ce sera confié à une autre organisation pour le long terme. C'est la démarche du Opbouwwerk.

La participation

La participation au niveau des groupes défavorisés :

Donner une place aux groupes défavorisés dans la société. Donc de l'émancipation.

Il faut commencer par distinguer deux composantes de la possession d'une citoyenneté à part entière :

- **Faire partie de la société, avoir des droits** : les défavorisés, eux aussi, doivent avoir des droits dans les différents domaines de la vie sociale : droit au travail, droit au logement, droit à l'éducation, droit à la santé. Pour être membre d'une société il faut avoir des droits.
- **Responsabilité**: Les défavorisés, comme n'importe qui d'autre, ont différents rôles (rôle de membre d'une famille, de parent, de travailleur, de consommateur, d'habitant, etc.). Ils doivent pouvoir assumer la responsabilité de ces rôles. Parce qu'ils n'en ont pas toujours les capacités et la connaissance, ils sont donc dépendants d'autres. Le Opbouwwerk essaie de rompre cette dépendance. Participation et émancipation entretiennent des relations étroites.

La place des projets :

- Le projet est une aide, un stimulant pour que les moins favorisés obtiennent plus de droits et fassent donc davantage partie de la société ;

- Le projet est aussi un laboratoire qui donne la possibilité de s'exercer à assumer une responsabilité et d'en expérimenter les résultats positifs. Quand on prend des responsabilités, on en voit les résultats et on a tendance à vouloir prendre plus de responsabilité : c'est ça l'idée derrière le concept de projet.

Participation au niveau des travailleurs sociaux :

Les tâches du travailleur social sont les suivantes :

Premièrement : Faire en sorte que les groupes défavorisés joignent le projet

Pour cela, il faut :

Au niveau des participants :

- connaître les participants, leurs motifs -c'est-à-dire pourquoi ils joindraient le projet-, leurs capacités étant donné que le renforcement de leurs capacités est l'objectif, leurs expériences ;
- approcher les participants et les convaincre de participer, les guider vers votre projet.

Au niveau de l'offre (projet proposé) :

Il est vraiment important d'adapter le projet aux participants. C'est-à-dire que le projet doit être :

- accessible, c'est à dire ne pas être trop ambitieux. Sinon les gens diront que ce n'est pas pour eux, qu'ils ne peuvent rien y faire parce que c'est trop ambitieux ;
- alléchant, attractif, intéressant, prometteur.

Deuxièmement : Faire en sorte que les participants influencent le projet

Dès l'instant où le participant a joint le projet et qu'il influence à son tour le projet, la participation s'approfondit, s'élargit.

Il y a en effet des gradations dans la participation : être simplement là est le premier niveau. C'est ce qu'on appelle participer tout court, c'est-à-dire qu'on ne fait qu'écouter. Ensuite il y a comprendre, se former une opinion sur ce qui se passe dans sa situation dans la vie sociale. Pour finir, il y a le niveau « influencer ».

Les tâches du travailleur social sont les suivantes :

- Au niveau de l'offre (projet) :

Créer des situations dans lesquelles les participants puissent apprendre des choses nouvelles (par exemple gérer des locaux, rédiger ou distribuer un journal). Il est important que ces situations se situent au niveau du « faire des choses ».

- Au niveau du participant :

Il est absolument nécessaire que le travailleur social soutienne toujours les participants dans les tâches qui ont été mises en place dans l'offre de projet.

Une condition pour travailler la participation :

Dans le travail avec des habitants, la négociation politique tient une place importante. Nous sommes en mesure de créer cet espace de travail avec des habitants du fait que nous sommes subsidiés mais aussi du fait que nous nous battons pour que les pouvoirs politiques écoutent ces groupes cibles, ces groupes de personnes défavorisées. Nous nous battons seuls en tant que travailleurs sociaux mais nous nous battons aussi avec les gens eux-mêmes.

Opbouwwerk n'est pas une histoire idyllique, mais une réalité

Je termine par deux réflexions sur la réalité du Opbouwwerk.

Sa force :

- aider à gérer une réalité complexe, donner une orientation ;
- travailler d'une manière planifiée.

Son danger :

Le opbouwwerk nécessite une vigilance particulière concernant les aspects suivants :

- Veiller à ce que la planification reste un moyen et non pas un but. D'où la nécessité :
 - D'accorder plus d'importance au plan qu'au planning ;
 - D'opter pour une planification ouverte, en tenant compte du fait qu'on ne peut pas tout prévoir, que beaucoup de choses nous échappent.
- Distinction entre le résultat et le processus (la pédagogie) :
 - Comme nous travaillons avec des pouvoirs politiques, ceux-ci insistent sur les résultats. Nous, travailleurs sociaux, voulons par contre que ce résultat soit aussi le résultat d'un processus avec des gens. Parfois cela prend du temps. Il faut donc expliquer aux pouvoirs politiques que pour que la force de opbouwwerk soit utilisée, il faut prendre en compte le temps nécessaire et que les résultats du processus soient ce qui a le plus de valeur.
 - Pour que le processus soit positif pour les habitants, il est nécessaire de leur donner tout au long de celui-ci des résultats visibles, même modestes. Pour les groupes visés il n'est pas évident de travailler sur des objectifs éloignés et difficiles à cerner.

En conclusion, si on veut vraiment travailler sur la participation, on a besoin :

- d'une vision très vaste de la participation ;
- d'un cadre d'action pour que cette participation ne soit pas qu'un slogan ;
- de temps ;
- de beaucoup de créativité pour que le public adhère au projet et l'influence.

L'histoire du Miroir Vagabond racontée par Christine Mahy

Je viens d'une association qui s'appelle le « Miroir Vagabond » localisée en Wallonie, à Hotton, près de Durbuy et de Laroche. Une région tout à fait rurale, portée et traversée par le développement touristique.

A ce qui a été développé jusqu'à présent, je vais ajouter le droit à la culture, à travers l'histoire du Miroir Vagabond. Notre association, effectivement, intervient et travaille avec la population, à partir du culturel et du socioculturel, quasi exclusivement. Nous estimons que la culture et le socioculturel sont des dimensions qui font partie de la vie entière des populations et des personnes.

Comme je viens du milieu rural, je trouve qu'il est important de planter les choses par rapport au milieu urbain. Je crois qu'il y a aussi des évolutions par rapport à ce niveau-là, et que les différences qui pouvaient préexister, il y a un certain temps, entre le milieu rural et le milieu urbain, sous certains angles, s'harmonisent et se réduisent. Pourquoi ? Parce qu'il y a de plus en plus de mouvements de populations dans les deux sens :

D'une part dans le sens rural – urbain, souvent pour chercher du travail ;

D'autre part, de plus en plus aujourd'hui, dans le sens urbain – rural. On rencontre deux grandes catégories à l'extrême :

- Les néo-ruraux nantis qui ont un travail à l'extérieur et veulent avoir une maison dans un espace vert agréable. Avec deux voitures, ils ont la possibilité de gérer leur vie.
- A l'autre extrémité, des gens nettement moins nantis qui arrivent en milieu rural dans des habitats particulièrement précaires, comme par exemple les résidents permanents dans les campings. Ces sites touristiques ne correspondent plus tout à fait à ce que le touriste cherche aujourd'hui. Ils deviennent des refuges pour des populations particulièrement fragilisées.

Il y a donc une réflexion à faire aujourd'hui sur le lien entre urbanité et ruralité.

Je voudrais également préciser qu'en milieu rural, il y a une hétérogénéité des vécus, diversifiés par la faible densité de population, dont on doit tenir compte à priori dans du travail de développement communautaire. En effet, il y a souvent, dans une seule association, la nécessité de traverser des projets par des méthodologies et des approches différentes, de façon à rencontrer la diversité des problématiques rencontrées par les gens. Ils sont en petits nombres face à cette diversité des problèmes. Si nous ne reconnaissons pas cette nécessité d'intervenir malgré le petit nombre, nous nions des pans entiers de personnes et de populations. Il y a donc une hétérogénéité nécessaire dans nos pratiques.

Tout à l'heure, on disait que le développement communautaire, idéalement, est un travail qui part de la base. Dans l'origine du Miroir Vagabond, c'est un travail qui est davantage parti de l'idée d'une personne d'aller s'implanter dans une cité d'habitations sociales de la région et, qui, finalement, a eu la chance qu'une communauté turque lui ait permis d'apprendre comment partir de la base et expérimenter des choses. Je pense que, souvent, dans le développement communautaire, nous avons des groupes sociaux et des catégories de population sur lesquelles nous formons nos armes, nous apprenons à travailler, parce que,

souvent, dans le travail communautaire, nous nous permettons d'expérimenter. Pour expérimenter, il faut des groupes de personnes. Et donc, il faut rendre à César ce qui est à César : je considère que la méthodologie du Miroir Vagabond aujourd'hui, c'est la communauté turque qui la lui a apportée. Je trouve important de le souligner.

Au Miroir Vagabond, nous faisons le choix de la culture et du socioculturel, parce que notre intention c'est de travailler sur une idée de développement local, c'est-à-dire de travailler, à priori dans notre région, sur l'idée d'un territoire sur lequel vivent des personnes de catégories sociales différentes, dans des situations et des contextes sociaux très différents. Il nous semble que tout individu a le droit et la possibilité, s'il le désire, de participer au développement local. Si on entend par développement local l'idée de pouvoir être citoyen actif, acteur, ayant une maîtrise minimum sur un environnement dans lequel on est inscrit, environnement étant entendu dans son sens large : milieu scolaire, espace de vie, habitat, etc. Pour cela, nous croyons fort au travail sur l'activation du lien social par la culture et le socioculturel.

Par cette manière de travailler, nous avons peut-être une approche différente de ce qui vient d'être expliqué. En effet, à priori nous n'allons pas vers les groupes de personnes et de populations en s'intéressant aux problèmes qu'ils rencontrent. Les problèmes sociaux qu'ils vivent, à priori, ne nous intéressent pas. Mais, par contre, nous décidons de travailler dans des lieux de vie. Ainsi, au même titre que dans un quartier de la commune de Hotton, nous allons travailler dans le quartier camping où vivent des résidents permanents, ou dans une cité où vivent des gens, etc. Mais à priori nous ne le verbalisons. Nous n'approchons jamais les personnes en leur disant que nous sommes intéressés par leurs problèmes de logement ou leurs difficultés financières. Nous venons avec des outils culturels et socioculturels que nous mettons à disposition dans une forme assez provocatrice, puisqu'à priori, sans aucune demande.

Dans les lieux de vie, nous proposons aux individus de se retrouver de manière collective - nous ne faisons pas d'individuel - autour d'outils artistiques basés sur l'expression : nous n'apprenons pas des techniques mais nous utilisons les techniques comme moyen d'expression.

En travaillant de cette manière, nous supposons que nous pourrions dégager de la participation de la part des individus. C'est-à-dire que nous pourrions éveiller un potentiel éventuel, complémentaire à tout ce qu'ils assument déjà comme difficultés. C'est-à-dire qu'ils vont découvrir que des personnes rentrent en relation avec eux, non pas pour traiter les problèmes vécus, non pas pour régler une facture, etc., mais pour d'autres raisons. Nous sommes étonnés de découvrir très souvent, qu'au bout d'un certain temps, les personnes verbalisent leur curiosité par rapport à notre démarche, en demandant pourquoi, à un moment donné, nous avons décidé de venir passer du temps avec elles, avec ces outils. La question leur est renvoyée. Ils commencent alors à verbaliser en quoi, potentiellement, cela leur permet de découvrir des ressources individuelles et collectives pour, à la fois continuer à travailler socioculturellement, mais parfois aussi pour dégager des énergies pour solutionner, à titre individuel, des difficultés, ou encore pour se regrouper collectivement sur un projet.

Un exemple : baby-sitting dans les campings

Suite à un travail de type socioculturel, de long terme, dans un camping, des femmes ont exprimé un souhait réel de pouvoir quitter leur espace de vie quotidien, pour aller ensemble à la natation, pour voir un spectacle, ou pour s'organiser pour aller chez le coiffeur, etc. Sont tout de suite apparues la nécessité et la difficulté de gérer les enfants et de pouvoir les laisser seuls ou en garde à un mari, existant ou inexistant, qui assume ou qui n'assume pas, etc.

A partir de là se développe maintenant l'idée d'un projet de construction d'un service de baby-sitting, comme celui de la Ligue des Familles, mais avec toute une réflexion sur ce que cela implique. En effet, il n'est pas possible que vienne n'importe quel jeune étudiant, via la Ligue des familles, garder un enfant dans leur caravane pour une soirée ou un après-midi, sans mener préalablement une réflexion et un travail de sensibilisation, sur les à priori des jeunes qui iraient dans une caravane ; jeunes qui éventuellement pourraient dénoncer l'exiguïté de l'espace, le manque de propreté, etc.

Donc, d'un besoin socioculturel exprimé par les femmes, nous sommes amenés à développer un travail avec trois groupes :

- Le groupe de femmes demandeuses du projet de baby-sitting ;
- La Ligue des familles locale : Comment peut-on intégrer ce type de service et de besoin ? Et donc comment peut-on rencontrer les jeunes qui dans la région accepteront de rentrer dans une réflexion pour changer leur regard sur les codes sociaux ?
- Les jeunes baby-sitters qui s'inscrivent à la Ligue des familles.

Cet exemple illustre bien notre attitude : nous considérons que dans le travail communautaire, le groupe social concerné par notre action de départ grandit à un moment donné et devient multiforme et hétérogène. A égalité de représentation de temps et d'énergie consacrés, ce sont trois groupes sociaux avec lesquels nous travaillons sur ce projet-là, de la même façon, avec des méthodologies parentes sur le plan des contenus, pour arriver à faire les liens.

Pluridisciplinarité, un travail de l'ordre de la militance

Un autre aspect qui nous semble essentiel dans les pratiques est la pluridisciplinarité des équipes. Au Miroir Vagabond, une partie de l'équipe a une formation de type artistique au départ, et une autre partie a une formation de type social. Nous mixons les deux et travaillons en nécessaire interdisciplinarité à partir de là. Cela veut dire que – un élément à faire comprendre à nos décideurs, ce qui n'est pas du tout une évidence – nous jonglons avec des reconnaissances dans les Ministères qui ont trait au social, et avec des reconnaissances dans les Ministères qui ont trait au culturel.

Nous sommes dès lors amenés – et nous considérons qu'il s'agit également d'un but social que nous poursuivons – à gérer les articulations entre les différents ministères et à faire le travail de conscientisation, d'analyse et de lien la plupart du temps. Avec les blocages que tout cela implique puisqu'il n'y a pas du tout de passerelles automatiques, non seulement entre la Communauté française et la Région wallonne, mais également au sein même de ces deux institutions, entre les différents secteurs qu'elles rassemblent.

Il s'agit donc pour nous d'un travail à part entière, qui est de l'ordre de la militance. Il s'agit d'avoir envie d'être acteur à l'endroit où se débat le décret sur l'éducation permanente, où se débat un futur décret sur les centres d'expression et de créativité, de voir comment le décret

sur l'insertion va pouvoir prendre corps en lien avec cela, et de faire comprendre aux décideurs que si nous jouons sur tous ces axes-là ce n'est pas par volonté d'aller chercher le plus d'argent possible pour remplir l'enveloppe, mais par ce qu'il y a des complémentarités certaines entre ces politiques. Et donc qu'il y a des raisons d'utiliser de l'argent de ces différents secteurs pour une action territoriale.

Nous avons choisi, au Miroir Vagabond, de volontairement rester au croisement de plusieurs politiques, parce qu'il s'agit d'un élément d'autonomie. Ainsi, par exemple, nous sommes reconnus comme OISP (Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle), parce que nous faisons de la formation d'adultes. Mais il s'agit d'un habit beaucoup trop étroit qui devient hyper restrictif et extrêmement loin des logiques de développement communautaire que nous construisons. Nous n'avons donc pas envie d'être coincés dans cette politique. Nous essayons ainsi de pratiquer une diversité de portes d'entrées (nous sommes également reconnus comme CEC (Centre d'Expression et de Créativité). Mais là, je pense qu'il s'agit d'une forme de militance et de volontariat : à la fois accepter de travailler sur sa structure et donc de la mettre en danger régulièrement aussi pour arriver à tenir les objectifs par rapport au terrain.

La transparence : le choix du groupe

J'ajouterai aussi que dans la manière dont nous travaillons –à partir de la peinture, de la sculpture, du théâtre, de l'écriture etc., toujours de façon collective – il y a une volonté que le résultat collectif du travail réalisé ait une retombée publique, dont la transparence est choisie par le groupe. C'est un des éléments qui nous paraît déterminant, parce très souvent les personnes les plus fragilisées ne choisissent pas leur transparence. On rend leurs projets transparents pour eux, on commente, on analyse, on fait des statistiques, on les met dans des colonnes, etc.

Dans les projets collectifs du Miroir Vagabond, le groupe choisit la manière dont le projet d'expression politique qu'il a réalisé sera rendu publiquement et jusqu'où il a envie de pousser ce rendu public. Nous travaillons avec le groupe sa capacité à mener l'interpellation, et à savoir si le projet doit mener à une interpellation de type politique, de type associatif local, etc.

Un autre élément à souligner, c'est que quand nous agissons avec des populations sur le plan culturel et socioculturel, il y a un atout de départ et une difficulté de départ.

En effet, à priori les gens ne courent pas vers l'expression culturelle, puis qu'à priori personne, ou très peu de monde, dans la population en général - et donc pas plus chez les gens qui vivent des situations fragilisantes - ne se précipite vers la culture. Donc, ce n'est pas un outil à priori facilement rassembleur.

Mais, en même temps, une fois qu'il est utilisé et qu'il y a un certain rassemblement, c'est un outil d'ouverture, qui est beaucoup moins perçu comme un outil de contrôle social. De ce fait, quand ça marche, cela peut être extrêmement mobilisateur dans les retombées qui vont succéder à la porte d'entrée culturelle et socioculturelle.

Petits groupes

Conscients que nous n'utilisons pas du tout le grand outil qui va drainer les foules et rassembler les masses, nous préférons travailler avec dix, quinze ou vingt groupes de quatre, cinq, dix personnes, plutôt qu'avec un noyau de vingt-cinq, trente personnes à un endroit précis. En effet, la pratique nous montre qu'en travaillant avec plusieurs petits groupes entendus dans leur spécificité d'expression socioculturelle, nous pourrions leur permettre de se croiser et de se rendre compte, que leur groupe n'est pas tout seul dans son souhait d'expression, dans ses préoccupations, etc. Il y a un média qui devient commun pour la communication, et donc aussi pour la participation.

Que cela signifie-t-il au niveau du type de travail ? Il s'agit de multiplier les outils, de se rendre fort disponible sur le terrain. Le Miroir Vagabond dispose d'un local mais aussi d'un camion qui permet d'aller travailler sur le terrain, dans les espaces de vie. Nous avons également une caravane dans un des campings. Ce sont les habitants du quartier (du camping) qui l'ont trouvée. Il y a un espace de réunion et de rencontre.

Cette diversité du petit nombre me paraît très importante, d'autant plus que les personnes sont pétries, le jour d'aujourd'hui, par l'idée qu'on ne réussit des choses qui si on rassemble des gens par milliers.

Nous travaillons à l'inverse. Et nous trouvons qu'il est important de réagir à la moindre demande, au ferment qu'on ressent de type socioculturel. Sans quoi nous avons l'impression – c'est peut-être plus spécifique aux milieux ruraux – que si quelques jeunes ou quelques personnes adultes ne sont pas entendues dans leurs souhaits, elles ravalent ces souhaits, elles étouffent avec cela et, progressivement deviennent des personnes passives dans la société. Donc, par rapport à la participation, il nous paraît fondamental de réagir par rapport à cette dérive.

Eviter la stigmatisation : démarginaliser les pratiques

Une précision encore à apporter concernant notre type de travail : nous essayons de ne pas stigmatiser les populations. Pour ce faire, nous tendons à démarginaliser nos pratiques. Nous estimons que la méthodologie que nous avons imaginée - par notre approche socioculturelle, la manière de travailler en petits groupes, d'aller sur le terrain, d'utiliser les langages d'expression, etc. - est tout aussi valable pour la moyenne de la population que pour les personnes plus fragilisées.

Enormément d'individus dans la société sont peu participatifs, s'expriment peu, etc. Nous répartissons donc le plus équitablement possible nos énergies humaines et financières, avec les personnes plus fragilisées et avec d'autres.

Dans une première phase nous travaillons avec les groupes en des temps et dans des espaces différents, mais avec l'idée de les croiser à un moment donné. Nous croisons les groupes dans le temps de travail, par moments et par petites touches, mais aussi parfois en créant ce que nous appelons des événements fédérateurs. Par exemple, nous avons créé un événement, il y a deux ans, qui s'appelait « la parade des lanternes ». Elle a pris place sur l'Ourthe, la rivière qui traverse le village, et sur une esplanade où se sont retrouvés l'ensemble de tous les groupes sociaux qui avaient travaillé en convergence vers cet événement commun et rassembleur : personnes aisées, individus très fragilisés, personnes d'origine immigrée, réfugiés, etc.

Etre rassembleur, c'est aussi une manière de travailler sur l'image de notre association - ce qui est fondamental pour nous - de façon à ce qu'elle ne soit pas perçue comme « l'association des méthodologies particulières pour travailler avec les barjots de la région ». En milieu rural, ce genre de choses est fatal. En milieu urbain, vous êtes mieux placés que moi pour savoir.

Ce processus est cependant extrêmement difficile à faire comprendre aux pouvoirs publics. Ceux-ci nous renvoient tout de suite : « Là on ne comprend plus rien. Est-ce que vous utilisez bien l'argent pour les plus pauvres ? ». Et quand nous leur disons que, oui, quand nous travaillons avec le club des 3 X 20, ou le syndicat d'initiative, à construire les mêmes lanternes que les gens du camping, nous travaillons effectivement par rapport aux plus pauvres.

Questionnement éthique

Je voudrais terminer par un exemple qui est en questionnement sur notre table pour le moment. Je vous disais tout à l'heure que quand nous allons travailler avec les gens, leurs problématiques de départ ne nous intéressent pas. Exemple : les résidents permanents. Cela fait un certain temps que nous travaillons avec des populations de Hotton. Tout un boulot se construit avec les enfants, les jeunes et les adultes dans les campings. Or il y a ce plan logement qui est sorti, qui prévoit de faire sortir tous les gens des campings et de les reloger dans un terme assez court. On parle d'un terme d'un an à deux ans, alors qu'il n'y a pas de logements bon marchés dans des régions comme la nôtre. Vous devez bien vous imaginer que l'immobilier c'est terrible. Le tourisme a fait monter les prix d'une façon incroyable.

Pour le moment, nous sommes un des partenaires autour de la table, en débat avec la commune de Hotton, le CPAS de Hotton mais aussi le Ministère de la Région wallonne, dans une action pilote où on nous laisse entièrement travailler par notre approche socioculturelle. Mais nous sommes en réflexion pour le moment parce qu'il nous est demandé d'utiliser nos méthodologies socioculturelles pour travailler sur cet aspect de « relogement » des personnes.

Qu'allons-nous faire ? Allons-nous passer le cap ou non ? Pour le moment, nous avons une charte au niveau du Miroir Vagabond qui a pour principe de respecter uniquement, et entièrement, la volonté des résidents permanents. Nous allons donc effectivement travailler sur la volonté de celui qui cherche à quitter le camping. Nous travaillerons aussi activement sur le souhait de celui qui veut rester.

Et donc, il y a tout un travail à faire sur « culturellement, que veut dire l'habitat ? ». Parce qu'à la Région wallonne la conception est assez simple. Ils semblent dire que s'il y a suffisamment de logements, on fait sortir les gens, on les met tous dans une maison et le problème est réglé. Mais l'habitat c'est bien plus que ça aujourd'hui. C'est : comment vit-on autour de sa maison par rapport à l'espace intérieur/extérieur, le voisinage, j'ai-du boulot-j'y-passe-beaucoup-de-temps/je-n'ai-pas-de-boulot-je-n'y-passe-pas-beaucoup-de-temps, etc.

Nous allons donc essayer de faire un travail sur les valeurs culturelles liées à la gestion de son habitat entendu dans son sens large et environnemental. Nous sommes à une croisée de chemins pas facile. Nous devons nous poser des questions en termes d'éthique sur les orientations que nous prendrons par à la suite de ce travail.

L'action communautaire : du nécessaire vecteur de changement social aux risques de détournements

Hugues-Olivier Hubert, docteur en sociologie, chercheur à la Fédération des Centres de Service Social

1. Communauté et société : deux formes de solidarité

Classiquement, en sociologie, la communauté et la société se définissent de façon contrastée. Pour définir les changements sociaux qui caractérisaient l'avènement de l'époque moderne (approximativement fin 18^{ème}, début du 19^{ème} siècle), certains des premiers sociologues décrivaient en gros le passage d'une réalité communautaire à une réalité sociétale. En 1887, Ferdinand Tönnies¹ opposait *Gemeinschaft* (communauté) et *Gezellschaft* (société). Pour lui, l'avènement de la société moderne marquait le passage de rapports sociaux communautaires à des rapports sociaux plus sociétaux.

- La communauté correspondait à des entités sociales plus fusionnelles, plus « naturelles ». Elle fait penser aux tribus, aux clans ou encore aux villages et quartiers traditionnels. Elle se réfère à des contextes historiques où la mobilité était réduite. On se trouvait en communauté avec les siens depuis la naissance jusqu'à la mort, liés à eux pour le meilleur ou pour le pire. La communauté s'ancrait dans une vie végétative, embryonnaire. Elle se basait en partie sur le lien du sang (les rapports mère-enfant, la fratrie, la famille) et sur l'appartenance à un territoire commun, le lien de la terre. Le village ou le quartier concentrait l'ensemble des communautés familiales autour de corporations ou d'une paroisse. L'économie communautaire était principalement domestique, centrée sur la maison, le foyer, la table (maison rurale – ferme ; maison urbaine – artisanat) et se fondait surtout sur l'échange de biens et de services (troc). La communauté est perçue comme tout ce qui se fonde sur la confiance, l'intimité, l'interconnaissance, la chaleur d'être ensemble.
- A contrario, la société correspondait à des entités plus artificielles, nécessitant des formes d'organisations plus complexes, plus techniques ou plus abstraites. La société se présentait comme un ensemble d'individus gouvernés et reliés par la volonté réfléchie, le calcul et la spéculation. La séparation des biens (propriété individuelle) et l'intensité des échanges exigeaient le recours à une mesure commune : l'argent, la monnaie, le crédit, le contrat et les conventions. La société se caractérise par le commerce et la convention, des relations relativement anonymes et extérieures, plus froides.

De façon assez semblable, en 1893, dans sa thèse de doctorat intitulée *De la division du travail social*, Emile Durkheim défend l'idée que le changement fondamental qui touche la société du 19^{ème} siècle, c'est une transformation profonde des formes de solidarité par rapport à avant l'industrialisation. Dans cette thèse, Durkheim défend l'idée qu'une société n'existe qu'à partir du moment où une forme de solidarité relie les individus qui la composent. La solidarité est une forme de dépendance mutuelle entre les individus, qui assure et maintient leur cohésion.

¹ Tönnies F. , *Communauté et société, catégories fondamentales de la sociologie pure*, 1887 (nouvelle publication en 1912).

Près d'un siècle auparavant, en 1798, dans son *Essai sur le principe de population*, un économiste anglais, Malthus, prédisait un scénario démographique catastrophique où l'écart entre les moyens de subsistance (qui évoluaient selon une progression arithmétique) et la population (qui évoluait selon une progression géométrique) allait bientôt être tellement important qu'il produirait inexorablement des famines importantes et des sortes de guerres intestines pour la survie. Il considérait que seule une limitation drastique des naissances pourrait éviter cette destruction programmée de la société. Ce que répond Durkheim, c'est que Malthus n'avait pas entrevu la transformation profonde des formes de solidarité qui accompagnait l'industrialisation. En effet affirme Durkheim, les sociétés préindustrielles se caractéris(ai)ent par une *solidarité mécanique*, tandis que les sociétés industrielles sont marquées par un processus de *différenciation* qui établit une *solidarité organique*.

La solidarité mécanique est une forme de solidarité par similitude. Dans ce type de société, les individus diffèrent peu les uns des autres. Ils se ressemblent parce qu'ils partagent les mêmes sentiments, les mêmes valeurs, les mêmes croyances. La conscience collective y est tellement forte que les individus sont peu différenciés. A la limite on pourrait dire que dans ce type de société les individus n'existent pas. Ils ne pensent pas en terme de « je », mais en termes de « nous ».

Repasant de l'idée d'une pression démographique croissante, Durkheim montre comment le volume grandissant de la population s'accompagne d'une densité matérielle plus importante (nombre d'individus sur une surface donnée) et s'accompagne aussi d'une densité morale plus forte. La densité morale, c'est la quantité et l'intensité des communications et des échanges entre individus.

- D'une part, dans des petites collectivités où toutes les personnes se connaissent, c'est assez simple de penser en commun, de se reconnaître dans l'autre. Lorsque la densité des relations sociales met les individus en contact avec plus de personnes, notamment des personnes qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils connaissent moins, il est moins évident de se reconnaître dans l'autre. On est davantage confronté à l'altérité, à la différence. La conscience collective est sans doute moins forte et les individus commencent à penser en termes de « je ». Ils se différencient.
- D'autre part, lorsque les individus sont nombreux, la lutte pour la survie est plus importante. Mais contrairement à la perspective malthusienne ou à celle de Darwin, la compétition et la lutte pour la survie n'est pas la seule alternative possible. Pour Durkheim, la différenciation constitue une alternative pacifique à cette lutte pour la survie. Plutôt que de s'éliminer, les individus différenciés vont se répartir les tâches. Chacun va avoir une fonction plus spécifique, plus spécialisée. C'est ce que Durkheim appelle la division du travail social ; c'est-à-dire la division et la répartition des contributions de chacun à la vie en société².

² L'exemple le plus parlant, avec l'industrialisation, est la transformation de l'organisation du travail. Alors que l'artisan est présent d'un bout à l'autre de la chaîne de production de son objet, l'ouvrier est de plus en plus spécialisé pour une tâche spécifique de la chaîne de production. Il contribue à la production de l'objet, mais pas à l'ensemble de la production. Pour Durkheim, la division technique ou économique du travail n'est en définitive qu'un phénomène superficiel qui se greffe sur une différenciation plus profonde des individus, de leurs fonctions, de leurs tâches, de leurs valeurs, de leurs croyances, dans la vie de tous les jours et pas seulement dans le monde de l'entreprise.

De ce processus de différenciation résulte une nouvelle forme de solidarité que Durkheim appelle la solidarité organique. Il s'agit d'une solidarité qui repose, non plus sur la similitude entre les individus, mais bien sur la différence entre les individus. Dans la société moderne, c'est précisément parce que les individus sont différents qu'une cohésion sociale peut exister. De la différence croissante entre les individus découle la complémentarité. A partir du moment où l'on est plus spécialisé, où l'on ne fait pas tout, on a besoin des autres pour survivre. On dépend davantage les uns des autres ; on est interdépendants. A partir du moment où l'on est plus spécialisé, on est moins facilement remplaçable que dans une société fondée sur la similitude. Face à la nécessité de survie, Durkheim oppose au modèle de la compétition (qui à terme dégénère dans la morbidité ou la mortalité des uns pour la survie des autres) celui de la coopération comme solidarité organisée.

La solidarité mécanique prévalait dans les sociétés préindustrielles. Tandis que la solidarité organique caractérise les sociétés industrielles. On aurait tendance à associer le terme mécanique à l'industrialisation. Mais il n'en est rien. Pour Durkheim, le terme mécanique signifie une solidarité qui ne dépend pas de la volonté, qui s'impose de façon machinale. Le terme organique est bien associé à la société industrielle. Il illustre la référence fréquente des fondateurs de la sociologie à la biologie. Le terme organique exprime l'idée d'une solidarité fondée sur l'organisation des complémentarités entre individus différenciés, par analogie avec les organismes vivants constitués d'organes qui ne se ressemblent pas, qui ont leurs fonctions propres et qui, parce qu'ils sont complémentaires, sont indissociables.

Les valeurs d'autonomie et de liberté individuelle sont promues par les sociétés modernes. L'idée selon laquelle la liberté des individus prime sur la société est spécifique aux sociétés où la solidarité est organique. Mais en réalité, précise Durkheim, ces valeurs sont partagées collectivement. La majorité des individus s'y réfèrent. Pour Durkheim, l'individualisme est un fait social. Il relève moins des consciences individuelles que d'une conscience collective. Une conscience collective qui s'impose aux individus en leur enjoignant d'être autonomes, libres et différenciés puisque la différenciation est le principe sur lequel repose notre forme de solidarité organique. Les sociétés industrielles ne sont donc pas des sociétés où la conscience collective aurait totalement disparu et où il ne resterait plus que des individus. Les sociétés industrielles sont toujours marquées par une conscience collective ; même si celle-ci, en différenciant les individus, est moins contraignante que dans les sociétés préindustrielles.

Ce n'est certainement pas trahir Durkheim³ qu'affirmer que le système de sécurité social représente sans doute une des formes les plus originales de solidarité organique, à savoir l'organisation étatique de complémentarités entre citoyens, individus solidaires.

La question essentielle que pose dès lors l'engouement actuel pour un travail social et sanitaire que l'on voudrait plus communautaire concerne fondamentalement notre organisation sociale et nos formes de solidarité. L'enthousiasme parfois un peu béat que suscite l'action communautaire et surtout l'apparent unanimité politique dont elle fait l'objet et le peu de débat qu'elle suscite ne préfigurent-ils pas une forme d'involution ou de régression vers une forme de solidarité (la solidarité mécanique) que l'on pensait pourtant révolue, emportée par le flot de l'industrialisation ? Ou, au contraire, faut-il y voir une évolution de la solidarité organique rendue nécessaire par le passage récent de la société industrielle à ce que certains nomment l'ère post-industrielle ou post-moderne, d'autres le capitalisme flexible ou d'autres encore la seconde modernité ou la modernité avancée ? Une

³ Durkheim E., *Le socialisme*, Paris, PUF, 1992 (1928).

évolution qui, sur le mode dialectique, proposerait une sorte de synthèse entre les deux formes de solidarité.

2. L'action communautaire : dernier rempart contre l'individualisation de la précarité ?

Cette question n'est pas uniquement théorique et sociologique, elle implique des enjeux politiques évidents en ce qui concerne l'organisation de notre société. L'action communautaire est-elle promue comme alternative à une sécurité sociale en péril ? En d'autres termes, le renforcement de nouvelles solidarités communautaires serait-il invoqué pour pallier les insuffisances d'une solidarité étatique organisée qui irait inévitablement dans le mur, confrontée à une économie mondialisée qui échappe de plus en plus aux modalités de régulations, a fortiori lorsque ces dernières s'exercent à l'échelle des Etats-nations ? Ou encore l'action communautaire serait-elle, à terme, amenée à combler et/ou à remplacer purement et simplement des pans entiers d'une sécurité sociale en re- (ou en dé-) structuration ?

En effet, l'action communautaire doit être replacée dans le contexte plus global des politiques sociales et plus largement encore dans une réflexion sur nos modèles de solidarité. En l'occurrence, on se doit de replacer l'actuelle vogue de l'action communautaire en perspective avec les critiques émises à l'égard du système de sécurité sociale.

Depuis les années 70 et plus sensiblement au cours des années 90, le système de sécurité sociale est en butte à diverses critiques :

- Une première critique concerne l'équilibre budgétaire instable des sécurités sociales ;
- Une seconde critique, qui reste sujet à polémique, considère que la sécurité sociale encourage l'inactivité des assurés sociaux ou à tout le moins d'une bonne partie d'entre eux perçus comme profiteurs ;
- Une troisième critique affirme que le système de sécurité sociale en tant que solidarité organisée à l'échelle nationale contribue à la disparition de solidarités collectives de proximité (famille, voisinage, réseau de connaissances, etc.). A cet égard, les systèmes nationaux de sécurité sociale, en organisant des solidarités relativement lointaines et anonymes, contribueraient au délitement du lien social. D'autant plus que les politiques visant à encourager l'emploi par la diminution des charges sociales pour les employeurs se sont traduites par une pression croissante sur les contributions des salariés, accroissant de ce fait le mécontentement de ces derniers et leur suspicion à l'égard des allocataires sociaux.
- Une quatrième critique porte sur le caractère éloigné et vertical des systèmes de sécurité sociale qui méconnaîtraient de ce fait les besoins réels des populations.

C'est dans ce contexte de critiques que le système de sécurité sociale est actuellement réformé dans le sens de l'Etat social actif⁴ qui vise notamment à activer les allocataires sociaux dans la voie vers l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle en mobilisant et en soutenant leurs ressources personnelles. Dans cette perspective, la tendance serait à l'individualisation des droits sociaux afin de coller au mieux au contexte, aux besoins et aux capacités des uns et des autres. Mais ce faisant, l'Etat social actif accroît aussi la responsabilité individuelle des allocataires sociaux, non seulement en ce qui concerne leur réinsertion, mais aussi en ce qui

⁴ Voir *L'Etat social actif, un concept libéral pour un social à la marge ?*, Les Carnets du Travail Social, FCSS, 2004.

concerne les causes de leur situation de dépendance à l'égard de la solidarité nationale. Ils se doivent, aujourd'hui plus qu'hier, de produire les preuves de leurs efforts exceptionnels et constants dans la voie de l'insertion et en particulier de l'insertion professionnelle, afin de démontrer que leur condition d'allocataire social ne leur est pas imputable et qu'ils méritent la solidarité nationale. La responsabilité individuelle des allocataires sociaux s'accroît et c'est la responsabilité collective qui s'effrite et, avec elle, c'est un des fondements de la sécurité sociale qui vacille.

Face à cette tendance, l'action communautaire est sans doute plus que jamais nécessaire pour pallier l'individualisation de la précarité :

- Premièrement en encourageant l'émergence de groupes favorables au soutien mutuel de personnes en situation de précarité, contre l'isolement qui découle de l'individualisation de la précarité.
- Deuxièmement, et sans doute de façon plus importante encore, en encourageant l'émergence de collectifs capables de porter des revendications et de peser dans des rapports de pouvoirs.

On peut concevoir la société comme la superposition de plusieurs couches :

- une couche « macro » constituée de structures englobantes comme les marchés (marché de l'emploi, du logement, etc.), de systèmes (économique, politique, etc.) ou encore de modes de pensée (culture, idéologies, etc.) ;
- une couche « méso » constituée de collectifs plus ou moins organisés, de la famille aux syndicats en passant par les associations ;
- une couche « micro » constituée des relations interindividuelles et des trajectoires biographiques individuelles.

Si l'on se réfère à Castel⁵, le processus d'exclusion (terme auquel il préfère la notion de désaffiliation) traverse ces différentes dimensions :

- Il part du macro lorsque les inégalités et les injustices sociales sont produites par le jeu des structures. A fortiori lorsque ces dernières ne sont plus régulées, elles rejettent à la marge une portion importante de la population qui se trouve en situation de privation, privation de l'accès à l'emploi, privation de l'accès au logement, etc. A ce niveau, on remarque un accroissement important non seulement des personnes exclues, mais aussi de la précarité des personnes encore incluses (menaces de perte d'emploi, de perte de logement, de surendettement, etc.). On constate aussi, notamment à travers l'Etat social actif, un accroissement de l'incertitude pour les allocataires sociaux eux-mêmes confrontés davantage à la menace d'une sanction ou d'une exclusion (fût-elle temporaire) dans les régimes de sécurité et d'aide sociales.
- Il traduit aussi, au niveau méso, une rupture brutale ou progressive à l'égard des collectifs. Que ce soit indépendamment ou, le plus souvent, en raison des difficultés liées à la désinsertion ou à la précarité à l'égard des structures, l'exclusion se traduit aussi par la rupture des liens avec les groupes d'appartenance (familles, amis, etc.). Ce type de rupture est rendu possible par le fait que nos appartenances à des groupes sont de plus en plus électives, volontaires, choisies. Les évolutions de la famille (divorces, familles recomposées, etc.) illustrent bien le fait que le groupe ne s'impose plus tant

⁵ Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

par nature (comme dans la solidarité mécanique pour reprendre le terme de Durkheim) mais que désormais les groupes se composent, se décomposent et se recomposent en fonction notamment des volontés et désirs individuels. Au point que la notion de réseaux de relations en vient progressivement à recouvrir celle de groupes : chacun serait le centre de son réseau de relations, butinant à des groupes multiples en fonction de ses intérêts et affinités, s'y investissant avec plus ou moins de distance et s'en désinvestissant à son gré. Le groupe est donc moins pérenne qu'il ne le fut et l'appartenance aux groupes est aussi touchée par une forme de précarité.

- Cette désinsertion à l'égard des structures et cette désaffiliation à l'égard des groupes d'appartenance se traduit, au niveau micro, dans la trajectoire biographique des individus poussés à la marge. En fonction de leur inclusion dans les structures et dans des collectifs, les individus peuvent se situer à différents moments d'un processus d'exclusion : intégrés, plus ou moins vulnérables ou exclus des structures, ainsi qu'intégrés, plus ou moins vulnérables ou exclus des groupes d'appartenance.

Dans cette logique, on comprend combien l'action sociale à dimension collective et communautaire est importante :

- Elle permet aux individus confrontés à la précarité de ne pas sombrer dans le risque de l'isolement produit par l'exclusion.
- Elle permet aussi de dynamiser de nouvelles solidarités et de mobiliser les ressources existantes au niveau local.
- Mais bien plus, l'action communautaire doit permettre de remonter du micro au macro en dynamisant le méso. Si les processus d'exclusion puisent leur origine dans les structures sociales, c'est par le biais des collectifs que les individus peuvent espérer peser sur les structures et les modifier. En ce sens, l'action communautaire doit faire émerger des contre-pouvoirs, c'est-à-dire revêtir une dimension politique. C'est ce caractère politique qui définit l'essence même de l'action communautaire.

Si ce caractère politique est nécessaire, il s'agit de garder à l'esprit un certain nombre de questions à se poser régulièrement pour mieux définir et mieux conduire les actions communautaires que l'on met en place. Pour structurer ces questions, on peut se référer aux notions que propose Alain Touraine⁶ pour définir les mouvements sociaux. Selon lui, un groupe peut progressivement devenir un mouvement social, c'est-à-dire devenir porteur d'un mouvement capable d'induire un changement social des structures et des systèmes, lorsqu'il arrive à se positionner sur trois principes :

- Le principe d'identité qui suppose que le groupe puisse se définir lui-même, notamment sur base de ce qui le fonde, de ce qui rassemble ses membres.
- Le principe d'opposition qui suppose que le groupe puisse identifier ses adversaires ou, à tout le moins, des groupes d'acteurs sociaux qui défendent des intérêts contraires aux siens. Plus largement, il s'agit de dessiner une sorte de cartographie qui pointe, pour un problème particulier, les acteurs incontournables qu'il faut prendre en considération pour envisager des solutions et promouvoir le changement. Cette cartographie clarifie les opposants, les tenants du statu quo et les possibles alliés.
- Le principe de totalité qui suppose que le groupe puisse proposer un projet de changement social. Il s'agit de traduire les problèmes vécus individuellement en

⁶ Touraine A., *Sociologie de l'action*, Paris, Le Seuil, 1965 ; et *Production de la société*, Paris, Le Seuil, 1973.

questions collectives permettant de poser une sorte de diagnostic, de structurer des revendications et de proposer des alternatives, c'est-à-dire les objectifs vers lesquels devrait tendre le changement souhaité.

Partant de ces trois principes, on peut interroger trois dimensions de l'action communautaire. Le principe d'identité ouvre une série de questions relatives à la définition identitaire des communautés. Le principe d'opposition interroge la notion de participation. Le principe de totalité questionne l'échelle d'intervention de l'action communautaire.

3. L'action communautaire : questions relatives à l'identité, à la participation et à l'échelle d'intervention.

3.1. Les questions relatives à l'identité

Derrière la notion de communauté se profile la question des identités et en particulier des identités collectives.

On peut pleurer la fin des référents identitaires classiques tels que la famille, la profession, la nation, etc. On peut aussi se réjouir de pouvoir aujourd'hui se définir plus librement et de jouer d'identités multiples dans un foisonnement de référents. C'est même socialement valorisé de s'épanouir dans des domaines multiples et de pouvoir mettre en avant diverses activités, diverses appartenances, diverses références. Toutefois, ce jeu des identités multiples nécessite des capitaux relativement importants (économiques, culturels, sociaux, symboliques) et ces capitaux sont inégalement répartis au sein de la population. Dès lors, pour une frange de la population, les choix identitaires sont réduits.

En ce sens, on peut se demander ce qui définit une communauté. Est-elle définie de l'extérieur ou se définit-elle de l'intérieur ? Autrement dit, l'action communautaire est-elle pensée comme un outil permettant à des groupes de population de se définir plus librement ? Ou, au contraire, l'action communautaire vient-elle prescrire à des groupes de population une identité définie de l'extérieur ?

Dans le premier cas de figure, l'action communautaire en favorisant l'émergence d'une identité propre permet à un groupe de s'affirmer et de se positionner dans le champ social. Dans le second cas de figure, l'action communautaire propose, voire impose, une identité prescrite qui assigne une place particulière dans le champ social.

Ce second cas de figure est un risque réel lorsque l'action communautaire est conçue dans une logique descendante. C'est ce qui se passe lorsqu'on définit a priori les problèmes et les besoins d'une population à laquelle on propose une série d'actions elles-mêmes conçues au préalable. Le risque est de réduire les populations et les espaces ciblés à une identité qui se définit en creux autour de déficiences, de ne créer de communauté qu'autour d'identités telles que locataires de logements sociaux, habitants d'un quartier défavorisé, résidents de camping, populations précaires, victimes potentielles ou potentiels délinquants, etc. Autant d'identités négatives et prescrites qui rencontrent relativement peu de résistances lorsqu'elles permettent d'accéder à un certain nombre de services et, en définitive, à une certaine reconnaissance. On sous-estime trop souvent les effets que peuvent avoir les définitions de populations ciblées sur ces dernières. On considère souvent que ce ne sont que des mots et que ces derniers sont évanescents. Mais les mots ont un poids et un impact. Ils pèsent sur les individus et participent à la définition des identités sociales et des places qu'elles octroient au sein de la

société. Les mots, les identités prescrites et la stigmatisation qu'elles véhiculent, participent aussi aux processus d'exclusion. La stigmatisation peut aboutir à une situation où les individus et les groupes ciblés ne se perçoivent plus qu'à travers l'image négative qui leur est renvoyée. Leur identité se modèle sur cette image et ils adoptent de plus en plus les comportements qui sont attendus et associés à celle-ci. Le danger réel d'une action communautaire conçue dans une logique descendante est d'appauvrir les référents identitaires et de figer des communautés dans des références qui se déclinent sur le mode du déficit ou du risque.

On rétorquera que, même dans une modalité descendante, l'action communautaire ne repose pas uniquement sur la définition de populations à problèmes mais repose aussi sur la conviction que ces populations disposent de qualités et de ressources qu'il faut encourager. Mais reconnaître ces qualités et ces ressources n'implique-t-il pas aussi que l'on reconnaisse aux populations concernées, d'une part, la capacité de participer à la définition des difficultés qu'elles rencontrent, d'autre part et plus largement, la capacité de se définir ses propres identités ?

Une bonne part du travail d'action communautaire concerne ce travail sur l'identité avec les populations concernées pour leur permettre soit de se décaler par rapport au stigmaté, de se définir autrement, de façon alternative, soit de renverser le stigmaté en une conscience fière d'appartenance. L'enjeu est réel parce que les identités sont un vecteur de reconnaissance sociale et permettent de définir une place dans la société.

3.2. Les questions relatives à la participation

La participation reste bien souvent un thème bateau qui recouvre des contenus divers. Les définitions de la participation s'étendent entre deux extrêmes qui vont, à minima de la simple participation à des activités jusqu'à maxima la démocratie directe.

Réduite à sa plus simple expression, la participation peut signifier « participer à des activités qui sont d'emblée organisées et proposées ». D'un point de vue méthodologique, ce type de participation peut s'avérer nécessaire dans un premier temps pour nouer des contacts plus durables avec une population et amener des individus à constituer des groupes et à s'y investir. Il ne s'agit donc pas de jeter a priori l'opprobre sur ce type de participation. Néanmoins, quand le moyen devient une fin en soi, cette forme de participation revêt une dimension purement occupationnelle qui s'éloigne largement des principes et des objectifs initiaux de l'action communautaire.

Un cran plus loin, la participation peut signifier « la participation d'une population à la définition de modalités d'action au sein d'objectifs définis au préalable, ailleurs et sans elle ». Le cadre est fixé d'emblée (définition des problèmes, des besoins, des objectifs à atteindre) et au sein de ce cadre, on propose à la population de participer à la définition d'un certain nombre d'actions. Le degré d'autonomie est accru, même si la logique reste relativement descendante.

Mais il est possible d'aller plus loin encore dans la participation en associant la population à la définition même des problèmes qu'elle rencontre, à la priorisation de ces problèmes, aux objectifs à atteindre et aux actions à envisager. La participation est alors entendue dans une acception plus politique. Elle octroie une plus grande place à la population dans la vie associative et, s'appuyant sur le monde associatif, elle permet de relayer un certain nombre de

leurs préoccupations et revendications vers les instances de pouvoir, que ces dernières soient privées ou publiques.

Une autre part du travail d'action communautaire consiste à discerner les groupes d'acteurs influents par rapport à une problématique. Il s'agit alors de mettre en place des relais avec ces groupes influents afin de les convaincre de la nécessité d'un changement. Cette force de conviction implique de nouer des relations ou des rapports sociaux qui, en fonction des contextes et des interlocuteurs, requerront de mobiliser des formes d'argumentation, de séduction, mais aussi de pression et de conflit.

Les questions relatives aux risques de la démocratie directe restent relativement théoriques parce que dans la réalité on en est encore bien éloigné. Toutefois, elles méritent qu'on y reste attentif. En effet, faire participer systématiquement la population aux processus décisionnels risquerait d'induire une déresponsabilisation des mandataires politiques. Il s'agit donc de trouver un équilibre idéal permettant d'accorder plus de poids aux populations dans les débats qui les concernent et les processus décisionnels qui en découlent, tout en garantissant que la décision reste la prérogative des mandataires politiques tout comme la responsabilité de cette décision.

3.3. Les questions relatives à l'échelle d'intervention

Le territoire géographique constitue encore souvent aujourd'hui une base dans la conception des actions communautaires. On peut se demander s'il ne s'agit pas d'une survivance un peu nostalgique des communautés d'entant, fondées sur une solidarité mécanique (pour reprendre les termes de Durkheim) ; comme si l'appartenance à un territoire commun (le quartier) conduisait quasi naturellement à la fondation d'une communauté et suffisait pour définir une identité collective ; comme si le territoire local s'imposait avec la force de l'évidence à l'action communautaire. On peut pourtant interroger cette évidence.

On peut se demander si cet héritage d'une vision territorialisée de la communauté reste bien d'actualité. Aujourd'hui, les communautés aréolaires (basées sur une aire géographique) ne sont-elles pas supplantées par des communautés réticulaires (basées sur des réseaux). Les communautés virtuelles qui se multiplient sur le web n'en sont qu'une illustration. Mais, plus généralement, on observe un foisonnement de communautés que l'on pourrait qualifier de délocalisées, regroupant des individus provenant d'horizons divers autour d'activités communes, de passions communes ou d'intérêts communs. Ces communautés réticulaires sont encouragées par une mobilité plus importante des individus et les modes actuels de communication. Elles traduisent les nouvelles formes de socialité (dont on a parlé plus haut) qui ne sont pas nécessairement moins intenses qu'auparavant mais qui impliquent aujourd'hui davantage de choix individuels dans l'appartenance à un groupe. Devrait-on aujourd'hui renoncer à cette liberté ? En définitive, le regret mélancolique des communautés d'entant ne gomme-t-il pas un peu trop vite les désagréments inhérents à l'appartenance imposée à un groupe ? Dans le passé, était-il si enviable de naître dans une communauté de territoire et d'être obligé d'y vivre jusqu'à la mort parce que la mobilité était réduite ? Cette forme d'appartenance communautaire n'avait-elle pas quelque chose de tyrannique ?

On sait combien la mobilité est aujourd'hui valorisée, mobilité physique, mobilité des appartenances, mobilité identitaire, etc. Mais on sait aussi combien l'accès à la mobilité est inégalement réparti. Aux processus d'exclusion s'ajoutent les distinctions entre mobiles et immobiles. C'est une fracture sociale des formes de socialités qui en découle, entre d'une part

ceux qui peuvent bénéficier d'un réseau social à la fois dense et choisi et, d'autre part, les autres qui, à défaut, devraient se contenter d'une appartenance à une communauté de territoire ; une communauté aréolaire qui n'est souvent pas choisie (et parfois pas souhaitée) lorsqu'on sait combien le marché de l'immobilier détermine le lieu d'habitation. Demande-t-on aux habitants aisés d'une zone résidentielle de s'associer pour contribuer au développement de leur quartier ?

Lorsqu'elle se conçoit uniquement à l'échelle locale, que ce soit par habitude ou comme conséquence des modes de financement publique, l'action communautaire ne participe-t-elle pas à l'émergence de socialités et de communautés à deux vitesses : réticulaires, mobiles et choisies pour les nantis, aréolaires, arrêtées et aux choix réduits pour les autres.

En outre, définir a priori la communauté sur base d'une appartenance territoriale, a fortiori si ce territoire est déjà pointé du doigt comme un quartier difficile, un espace problématique ou un lieu à risque, peut certainement (du moins si l'on n'y prend garde ou si l'on ne travaille pas sur cette image) contribuer à la réduction des identités et au stigmatisme dont on a traité plus haut.

Par ailleurs, l'appartenance locale suffit-elle à créer une communauté unie et unique ? On peut en douter et aisément concevoir qu'il existe plutôt de multiples communautés au sein d'un quartier. Diverses questions se posent alors en termes d'équité : Avec qui travaille-t-on ? Avec une communauté en particulier ou plusieurs communautés ? Isolément ou en liens ? Comment ne pas renforcer une catégorie de population au détriment d'une autre ? Comment travailler avec des divergences d'intérêts existantes et comment transformer des conflits ouverts ou larvés en dynamique de développement ?

Enfin, on peut craindre que l'échelle locale s'avère rapidement étriquée pour résoudre les problèmes d'exclusion. On ne le répétera sans doute jamais suffisamment, mais l'exclusion n'est pas le propre des populations précaires ou marginalisées.

L'exclusion est aussi le résultat de rapports entre groupes ou classe sociales qui véhiculent des représentations les unes sur les autres. Ne faudrait-il pas aussi envisager de travailler avec des populations plus nanties pour promouvoir davantage d'ouverture, de compréhension et de conscience solidaire ? Ne s'agit-il pas de préférer le décroisement au localisme ? Mais une vision encore étriquée et essentialiste de l'exclusion (l'exclusion vue comme le problème des exclus et non comme le résultat de rapports sociaux) empêche souvent de concevoir que travailler contre l'exclusion n'est pas seulement travailler avec et pour les exclus. Quel serait aujourd'hui le degré de légitimité d'une association qui prétendrait mener une action communautaire avec des populations nanties pour traiter les questions d'exclusion ? On peut imaginer que bon nombre de voix s'élèveront, tant du côté des mandataires politiques que des acteurs associatifs, pour dénoncer ce qu'ils considéreront comme un mauvais usage, voire un détournement des fonds publics au profit des classes moyennes.

L'exclusion puise aussi ses origines dans le jeu des structures et des systèmes qui opèrent – comme nous l'avons vu plus haut – dans une dimension macro. Il reste donc bien illusoire de prétendre résoudre les problèmes sociaux à la seule échelle locale. Bien entendu, des choses peuvent être améliorées à l'échelle du quartier, voire à l'échelle communale ; des choses qui peuvent parfois paraître superficielles mais qui ont tout de même de l'importance dans la vie quotidienne de chacun et qui concernent notamment les relations entre habitants, les infrastructures publiques, etc. Sans doute aussi que d'un point de vue méthodologique,

focaliser dans un premier temps l'action communautaire sur des enjeux locaux pas trop ambitieux permet, par petits pas, par petites victoires successives, d'asseoir la reconnaissance de l'action au sein de la population et de maintenir vivace son investissement. Toutefois, il est plus que probable que les participants à l'action communautaire amènent rapidement sur le tapis un certain nombre de problèmes essentiels dont la prise en compte uniquement à l'échelle locale s'avèrera inévitablement insuffisante, tant leurs causes profondes sont délocalisées. Or, ne pas aborder ces questions essentielles à travers l'action communautaire, c'est s'assurer à plus ou moins court terme d'une démotivation de la population qui aura le sentiment de n'être entendue que pour des choses finalement bien futiles au regard de leurs problèmes réels. Il s'agit alors d'imaginer des formes d'actions communautaires capables de relayer les interpellations et de faire naître des contre-pouvoirs à un niveau supra-local régional, fédéral, voire européen. En la matière, le décloisonnement est aussi essentiel, notamment en mettant en place des synergies fédératrices entre communautés portant des revendications similaires.

4. L'action communautaire : outil de changement social ou appendice de l'Etat social actif ?

Voilà autant de questions relatives à l'identité collective, à la participation et à l'échelle d'intervention qui devraient permettre de nourrir les réflexions dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions communautaires. Que l'action s'accompagne :

- d'un réel travail sur les identités qui n'impose pas ou n'induit pas une identité prescrite et stigmatisante ;
- d'un réel travail sur la participation qui ne se réduise pas à l'occupation (occupation d'une population à travers l'occupation d'un territoire) mais repose sur la mise en place de rapports de pouvoir (ou de contre-pouvoir) et de stratégies permettant de donner du poids aux interpellations exprimées aux décideurs ;
- d'un réel travail sur les échelles d'intervention et le décloisonnement afin de ne pas renforcer les phénomènes de ghettoïsation et de réaffirmer et prendre en compte le caractère non local des processus d'exclusion (rapports sociaux et causes structurelles macro-sociales).

Garder constamment ces questions à l'esprit constitue aussi un garde-fou contre le risque malheureusement bien présent aujourd'hui que ces formes d'actions n'aient plus de communautaire que le nom et l'apparence et, qu'en définitive, elles ne soient pas contre-productives et ne renforcent pas encore les processus d'exclusion existant par une série d'effets pervers. En la matière, l'action communautaire est capable du meilleur comme du pire.

Toute la question est de savoir si le politique est conscient de ces dimensions et s'il partage cette conception lorsqu'il décrète et subsidie des actions communautaires. Est-il réellement prêt à financer des actions visant à structurer des formes de contre-pouvoir et à renforcer le poids des interpellations qui leur sont adressées ? Sans jeter le discrédit sur l'ensemble des décideurs et gestionnaires, quelle proportion de ceux-ci sont actuellement disposés à se prêter au jeu de la concertation dans des formes de participation qui ne soient pas de l'ordre de l'alibi, de l'instrumentalisation, voire de la duperie ? Quelles sont les marges de manœuvre pour les travailleurs lorsque l'action communautaire est décrétée et financée par les pouvoirs publics ?

En l'occurrence il se peut que, dans l'esprit d'un certain nombre de décideurs, l'action communautaire ne soit rien d'autre que le pendant collectif de l'Etat social actif, une façon d'activer les populations précaires dans la résolution de leurs difficultés. A l'activation des individus dans la voie vers l'insertion correspondrait l'activation de collectivités, de communautés locales, territoriales, dans la prise en charge de leurs problèmes. A l'accroissement de la responsabilité individuelle des allocataires sociaux répondrait l'accroissement d'une responsabilité collective qui ne serait plus celle de la société dans son ensemble, mais celle de catégories de population ciblées et concentrées dans des espaces confinés. On en vient alors à considérer le quartier à la fois comme la source des problèmes et comme le siège des solutions.

En soi, personne aujourd'hui ne remet en question le fait qu'il faille aussi reconnaître les qualités et les ressources des populations et quartiers précarisés ; qu'ils ne peuvent être réduits aux problèmes qu'ils vivent. C'est précisément là que réside une forme de consensus autour de l'action communautaire. Mais si l'on gratte un peu la surface, on rencontre, par exemple, rapidement des conceptions très différentes de la notion d'*empowerment* chère au développement communautaire. Pour les uns, l'*empowerment* consistera à encourager la mobilisation des ressources locales existantes pour rendre la population davantage autonome dans la prise en charge solidaire de ses difficultés ; et il se limitera à ça. Pour les autres, l'*empowerment* consistera en outre à accroître la force d'interpellation et le pouvoir de la population à l'égard des décideurs ; à faire en sorte que la population soit davantage entendue dans les processus de décision.

On rejoint la question de départ : l'action communautaire est-elle un réel outil de changement social ou est-elle instrumentalisée comme un appendice de la réforme de la sécurité sociale vers l'Etat social actif ; en se disant qu'activer les communautés et renforcer la solidarité à l'échelle locale permettraient de soulager quelque peu la solidarité étatique ?

Etre conscient des questions relatives aux identités, à la participation et à l'échelle d'intervention permet de prendre position dans ce débat et d'y situer les actions qui sont menées concrètement afin d'accroître leur pertinence et leur efficacité mais aussi afin de mieux en maîtriser les risques d'effets pervers.